

SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Eau potable



Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi en 2024	3
1.2. Cadre contractuel	5
1.2.1. Les contrats	5
1.2.2. Les avenants	7
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	8
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	9
1.5. Déploiement de relèves à distance.	10
1.6. Ressources en eau	11
1.6.1. Prélèvements	11
1.6.2. Evolution des ressources en eau.	13
1.6.3. Production	14
1.6.4. Importations/ Exportations	15
1.7. Les volumes mis en distribution et vendus	17
1.7.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	17
1.7.2. Autres volumes	18
1.7.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024, recalculés sur la période de consommation facturés	18
1.8. Le patrimoine du service	19
1.9. Consommation énergétique	20
2. Tarification de l'eau et recettes du services	21
2.1. Facture d'eau type (D102.0)	23
2.2. Recettes de la collectivité	26
2.3. Recettes des exploitants	27
3. Indicateurs de performance	28
3.1. Qualité de l'eau distribuée	28
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	31
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	31
3.4. Indicateurs de performance du réseau	34
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	34
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	35
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	36
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	37

3.4.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	38
3.4.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements	38
3.5.	Indicateurs de performance divers	38
3.5.1.	Taux de réclamations	38
3.5.2.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	39
3.5.3.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	40
4.	Financement des investissements	41
4.1.	Montants financiers	41
4.2.	Amortissements	42
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	43
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	43
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	43
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	44
7.	Annexes	45
7.1	Grille de tarification complète par secteur	46
7.2.	Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	52
7.3.	Fiches Qualité de l'ARS	52

Les chiffres **en violet** dans le présent rapport ont fait l'objet d'une estimation ou présente une marge d'erreur importante, en raison d'incertitudes de mesures, les chiffres **en rouge** ont fait l'objet de rectification depuis l'édition du précédent RPQS.

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi en 2024

- **Nom de la collectivité** : Syndicat d'Eau de l'Anjou (Syndicat Mixte)
- **4 communautés de communes membres (63 communes)** :
 - Anjou Bleu Communauté,
 - Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe,
 - Communauté de Communes Loire Layon Aubance,
 - Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

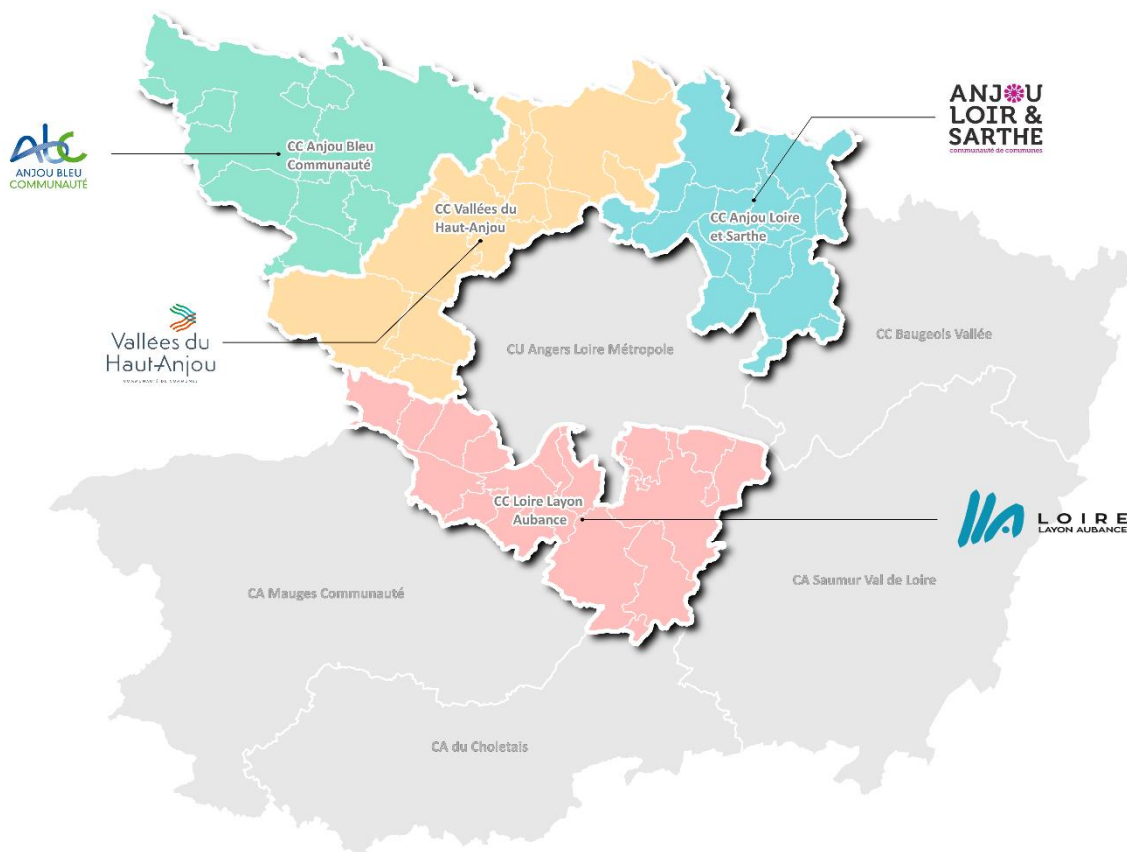


Figure 1. Carte du Syndicat d'Eau de l'Anjou - au cœur du Maine et Loire

A partir du 1er janvier 2024, la commune de Saint Sigismond a quitté la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou pour rejoindre la Communauté de communes du Pays d'Ancenis. Cela entraîne par conséquent le retrait de cette commune du Syndicat d'Eau de l'Anjou et son transfert au syndicat Atlantic'eau (44).

En 2024, le territoire du SEA est composé de 6 entités de gestions distinctes, décomposés en 18 sous-secteurs de distribution, hérités des anciennes structures compétentes en eau potable, avant la création du SEA.

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Régie syndicale (Loire Béconnais) Sous-secteur Loire Béconnais : BÉCON-LES-GRANITS, CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE, ERDRE-EN-ANJOU, LA POSSONNIÈRE, SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS, SAINT-SIGISMOND (jusqu'au 31/12/2023), VAL D'ERDRE AUXENCE (Villemoisian) Sous-secteur le Louroux Béconnais : (VAL D'ERDRE AUXENCE) Sous-secteur la Cornuaille : (VAL D'ERDRE AUXENCE) Sous-secteur CHALONNES SUR LOIRE/ CHAUDEFONDS SUR LAYON	Régie simple (régie syndicale)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Secteur Sud-Est (Loire Aubance) Sous-secteur Coutures : BELLEVIGNE-EN-LAYON (Thouarcé, Faveray-Machelles), BLAISON-SAINT-SULPICE, BRISSAC-LOIRE-AUBANCE, TERRANJOU Sous-secteur Juigné sur Loire : SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX, LES GARENNES SUR LOIRE, SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE, Sous-secteur BELLEVIGNE EN LAYON (Champs sur Layon et Faye d'Anjou) Sous-secteur AUBIGNE SUR LAYON	Concession de service (VEOLIA)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Secteur Bienné : CHAMBELLAY, CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ, LES HAUTS-D'ANJOU (Cherré, Champigné, Marigné, Soeurdes, Querré) LA JAILLE-YVON, SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (Montguillon, Aviré, Louvaines, St Martin du Bois), THORIGNE-D'ANJOU	Concession de service (SAUR, partagée avec la CCPCG)	Distribution, Stockage
Secteur Nord-Ouest (Segréen) ANGRIE, ARMAILLÉ, BOUILLÉ-MÉNARD, BOURG-L'ÉVÊQUE, CANDÉ, CARBAY, CHALLAIN-LA-POThERIE, CHAZÉ-SUR-ARGOS, GREZ-NEUVILLE, LE LION-D'ANGERS, LOIRÉ, MONTREUIL-SUR-MAINE, OMBRÉE D'ANJOU, SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (La Ferrière de Flée, le Bourg d'Iré, Chatelais, L'Hôtellerie de Flée, Marans, Nyoiseau, St Gemmes d'Andigné, St Sauveur de Flée, LA Chapelle sur Oudon, Noyant la Gravoyère, Segré)	Concession de service (SAUR)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Secteur Nord-Est (Loire et Sarthe) Sous-secteur Châteauneuf : LES HAUTS-D'ANJOU (Châteauneuf sur Sarthe), JUVARDEIL Sous-secteur Miré Morannes : LES HAUTS-D'ANJOU (Brissarthe, Contigné), MIRÉ, MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY Sous-secteur Loir et Sarthe : CHEFFES, ÉTRICHÉ, MONTREUIL-SUR-LOIR, SCEAUX-D'ANJOU, TIERCÉ Sous-secteur Durtal : BARACÉ, DURTAL, HUILLÉ-LÉZIGNÉ MONTIGNÉ-LÈS-RAIRIES, LES RAIRES, Sous-secteur Seiches sur le Loir : LA CHAPELLE-SAINT-LAUD, CORZÉ JARZÉ VILLAGES, MARCÉ, SEICHES-SUR-LE-LOIR, SERMAISE Sous-Secteur CORNILLE LES CAVES	Concession de service (SAUR)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Secteur Layon : BEAULIEU-SUR-LAYON, BELLEVIGNE-EN-LAYON (Rablay sur Layon), DENÉE, MOZÉ-SUR-LOUET, ROCHEFORT-SUR-LOIRE, VAL-DU-LAYON,	Concession de service (SAUR)	Distribution, Production, , Stockage,

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

SERVICES AEP	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
ex-SIAEP DU SEGREEN	DSP SAUR - Secteur Nord-Ouest - durée 10 ans									
ex-SIAEP SARTHE ANGEVINE	DSP SAUR - Secteur Nord-Est - durée 10 ans									
SIAEP SARTHE ANGEVINE (Ex Chateaufort-sur-sarthe et Jurvadef)										
ex-SIAEP DE DURTAL										
ex-SIAEP SEICHES SUR LE LOIR										
ex-SIAEP DE LOIR ET SARTHE										
COMMUNE CORNILLE LES CAVES										
ex-SIAEP DE COUTURES	DSP VEOLIA - Secteur Sud-Est - durée 8 ans									
ex- SIAEP DE JUIGNE/ SAINT JEAN										
COMMUNE AUBIGNE SUR LAYON										
BELLEVIGNE EN LAYON (Faye d'Anjou, Champ sur Layon)										
ex-SIAEP de BIERNE	DSP SAUR (partagé) - Fin au 31/12/2028 - Durée : 13 ans									
ex -Syndicat du LAYON	DSP SAUR - Fin au 31/12/2025 - Durée : 12 ans									
COMMUNES DE CHALONNES-SUR-LOIRE	Prestation de service avec SAUR	Régie syndicale								
COMMUNE DE CHADEFONDS SUR LAYON										
ex-SIAEP LOIRE BECONNAIS										
COMMUNE LE LOUROUX-BECONNAIS										
COMMUNE LA CORNUAILLE										

Les 6 entités de gestions sont exploitées via une régie syndicale et 5 contrats de délégation de services publics :

- 4 contrats de DSP avec SAUR,
- 1 contrat de DSP avec VEOLIA,

Depuis 2023, suite des mouvements de personnels et à la mise en place de nouveaux outils, la régie du SEA a aussi eu recours à une prestation de service, avec VEOLIA pour une durée de 3ans. Cette prestation a permis en 2024 d'assurer l'astreinte pendant 8 semaines sur la totalité du territoire exploité par la régie du SEA et pour réaliser des travaux de création de branchements, de changement de compteurs et de réparation de canalisations notamment.

Le contrat de délégation de service public du secteur du Layon arrive à échéance au 31/12/2025. En 2024, le syndicat a réalisé une étude sur le choix du mode de gestion à partir de 2026 sur ce secteur. Le comité syndical a retenu un découpage du secteur du Layon en 3 zones géographiques :

- Le secteur « cœur Layon » (Beaulieu sur Layon, Rochefort sur Loire et Val du Layon), qui sera exploité via une nouvelle prestation de services de 3 ans ;
- La commune déléguée de Rablay sur Layon qui sera intégré au contrat de délégation de service public du secteur Sud-Est afin que la commune de Bellevigne en Layon soit gérée par un unique exploitant, simplifiant ainsi les relations avec la commune et les usagers ;
- Les communes de Denée et de Mozé sur Louet qui seront intégrées au contrat de délégation de service public du secteur Sud-Est afin de permettre une continuité géographique et hydraulique entre St Jean de la Croix et St Melaine sur Aubance.

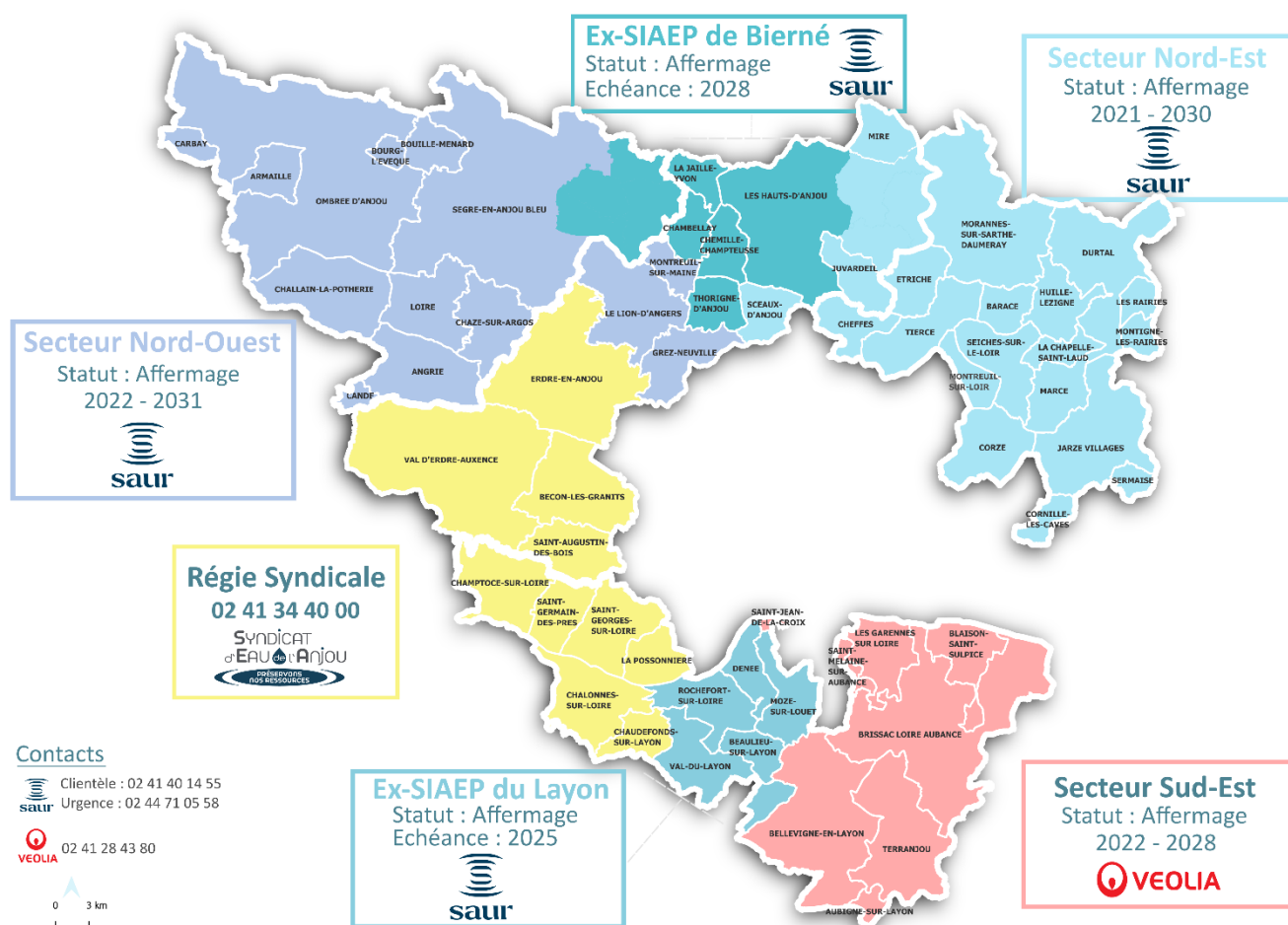


Figure 2. Carte des exploitants sur le SEA - 2024

Le contrat du secteur du Layon arrive à échéance au 31/12/2025. Afin d'anticiper cette fin de contrat, le SEA a mené une étude sur le choix du mode de gestion fin 2024, qui a choisi de :

- Intégrer les communes de Denée, Mozé sur Louet et la commune déléguée de Rablay sur Layon au périmètre Sud-Est via un avenant au contrat de DSP avec VEOLIA,
- Lancer une consultation pour une nouvelle prestation de service sur les communes de Beaulieu sur Layon, Rochefort sur Loire et Val du Layon.

A partir du 1er janvier 2024, la commune de Saint Sigismond a quitté le SEA et sa régie. A noter que cette commune était déjà alimentée par un achat d'eau à Altantic'eau.

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Ex-SIAEP de Bierné (Secteur Bierné)		
Avenant n°1	01/01/2019	Séparation du contrat en deux parties
Ex-SIAEP du Layon (Secteur Layon)		
Avenant n°1	01/09/2018	Modification du régime de transfert de la TVA
Avenant n°2	23/12/2019	Modification des tarifs du service et ajout d'un dispositif de dédommagement lié au maintien de l'usine de Rochefort
Avenant n°3	25/09/2023	Arrêt du dispositif de dédommagement Révision des modalités de reversements Intégration nouveaux ouvrages et adaptation programme de travaux Ajout protocole de fin de contrat
Secteur Nord-Est		
Avenant n°1	22/12/2023	Intégration nouveaux ouvrages et adaptation programme de travaux Révision de la rémunération du délégataire, Révision d'un objectif de rendement/ ILP Ajout d'un objectif de Taux d'Appels Répondus Révision des modalités de reversements
Avenant n°2	07/10/2024	Suppression de la « part collectivité » au profit d'une Redevance pour la Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP), Modification du délai de déploiement de la télérelève, Ajout d'un fonds de travaux neufs, Intégration d'un groupe de suppression au patrimoine délégué.
Secteur Sud-Est		
Avenant n°1	22/12/2023	Révision des modalités de reversements Adaptation du programme de travaux Ajout d'un objectif de taux de réponse au téléphone Modification du délai de déploiement de la télérelève
Secteur Nord-Ouest		
Avenant n°1	07/10/2024	Suppression de la « part collectivité » au profit d'une Redevance pour la Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP), Modification de l'objectif de Taux d'Appels Répondus, Modification du délai de déploiement de la télérelève, Ajout d'un fonds lié au prolongement de l'exploitation de l'usine de Segré,

Deux avenants significatifs ont été conclus avec SAUR sur les secteurs NE et NO en 2024, afin de supprimer les « parts collectivité » au profit de Redevances pour la Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP). La mise en œuvre de ces RMDP permet au SEA de sécuriser ses recettes, qui deviennent des redevances fixes, modifiables par le comité syndical et qui ne sont plus corrélés aux volumes réellement vendus.

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

Le tableau suivant décrit les prestations assurées par les exploitants et par la collectivité dans le cadre des contrats de délégation de service public.	
Par l'exploitant :	
Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des réclamations clients
Mise en service	Des branchements.
Entretien	De l'ensemble des ouvrages.
Renouvellement	Des branchements, des canalisations <6 ml, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.
Par la Collectivité :	
Renouvellement	Des branchements, des canalisations >6 ml, des forages, du génie civil.
Amélioration	Travaux de sécurisation, de mise aux normes ou d'amélioration des installations existantes.
Protection de la ressource	Diagnostic et actions de protection de la ressource avec les acteurs concernés

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2024, le service public d'eau potable a desservi 74 802 abonnés représentant une population d'environ 156 303 habitants (soit 2.09 habitants/abonné).

SERVICES		2022	2023	2024	Evolution
NORD- OUEST (Segréen)		19 055	19 223	19 293	+0.4%
NORD – EST (Loir et Sarthe)		16 943	17 161	17 191	+0.1%
Ex- SIAEP DE BIERNE		4 051	4 085	4 102	+0.4%
Ex-SIAEP DU LAYON		5 298	5 343	5 363	+0.4%
REGIE	REGIE SYNDICALE	11 184	15 040	14 917*	-0.8%*
	LE LOUROUX BECONNAIS				
	LA CORNUAILLE				
	CHALONNES-SUR-LOIRE	3 612			
	CHAUDFONDS SUR LAYON				
SUD-EST (Loire Aubance)		13 660	13 779	13 936	+1.1%
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		73 803	74 632	74 802	+0.2%*

* lié au retrait de St Sigismond : +0.5% à périmètre constant pour la régie et pour le SEA dans sa globalité

L'augmentation du nombre d'abonnés sur le SEA est en nette baisse autour de +0.2% par rapport à 2023.

Ce ralentissement est lié pour 0.3% à la sortie de Saint Sigismond du SEA et à une baisse significative du nombre de branchements neufs sur le territoire, avec une conjoncture défavorable depuis mi-2023.

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15.0 abonnés/km pour l'année 2024, soit une distance moyenne de **67 ml de réseau** entre chaque abonné.

	Population INSEE 2022	Estimation 2024
CCILA	57 176	57 496
CCVHA (hors St Sigismond)	36 079	36 201
ABC	34 526	34 250
CCALS	28 260	28 356
TOTAL	155 771 habitants	156 303 habitants

1.5. Déploiement de relèves à distance.

Dans le cadre d'une harmonisation et d'une amélioration du service, le SEA a décidé de déployer des systèmes de relèves à distance des compteurs.

Il existe deux systèmes de relèves à distance, la radio et la télé- relève.

La radio-relève permet à un opérateur de relever à distance les compteurs (à pied ou en voiture) et ainsi faciliter les relèves, en diminuant le temps nécessaire.

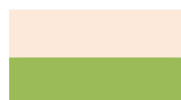
Cette technologie est en place sur le secteur de Bierné, sur les communes de Chalonnnes et de Chaudefonds sur Layon, ainsi que sur la commune déléguée de la Cornuaille. Elle est en cours de déploiement sur le secteur de la Régie.

La télé-relève permet une relève régulière des compteurs. L'abonné peut ainsi accéder à distance à sa consommation d'eau. L'exploitant peut aussi relever la consommation d'eau sur une période donnée et prévenir les abonnés en cas de fuite, avec des délais courts (< 1 semaine).

Cette technologie est en place historiquement sur le secteur du Layon. Elle a été intégrée aux nouveaux contrats d'affermage. Ainsi, elle est en cours de déploiement sur nos secteurs Nord-Est, Nord-Ouest et est pleinement en service sur le secteur du Sud-Est. Ce déploiement a pris du retard notamment en raison de problème de livraison des fournisseurs de compteurs, liés à des difficultés d'approvisionnements en composants électroniques.

Etat estimatif du déploiement des différentes technologies de relève au 31/12/2024, avec évolution du pourcentage sur la dernière année.

	Relève manuelle		Radio-relève		Télé-relève	
Nord – Ouest	6 377	33% (-66)	0	0%	12 916	67% (+66)
Nord – Est	1 328	8 % (-9)	948	5% (-8)	14 915	87% (+17)
Sud – Est	56	0% (-1)	0	0%	13 880	100% (+1)
Bierné	0	0%	4 102	100%	0	0%
Layon	96	2% (-2)	0	0%	5 267	97% (+2)
Régie	1213	8% (-14)	13 899	92% (+14)	0	0%
Syndicat d'Eau de l'Anjou	9 070	12 % (-22)	18 949	25% (+1)	46 978	63% (+21)



technologie en place les années précédentes

technologie prévue dans les 2 ou 3 prochaines années

1.6. Ressources en eau

1.6.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2022 (m3)	Volume prélevé en 2023 (m3)	Volume prélevé en 2024 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2024 (en %)
Forage F1 des Chaponneaux	87 220	62 133	114 431	+ 84.2 %	80
Forage F2 des Chaponneaux	125 215	143 554	110 720	-22.9 %	80
Puits à drains rayonnants (Rochefort sur Loire) - Nappe alluviale Arrêté le 18 juin 2024	343 312	139 151 ⁽¹⁾	95 082 ⁽¹⁾	-31.7 %	80
Le Puits Boulet P3 (St Remy la Varenne) Eaux souterraines	1 861 157	1 640 603	1 771 191	+ 6.8 %	80
Filière Oudon (Segré) Eau de surface ⁽³⁾	181 581	190 179	174 249	- 8.4 %	80
Forage de Vritz Nappe souterraine	320 669	326 437	302 357	- 6.3 %	80
Prélèvement Mines de fer (Chaze Henry) Nappe souterraine	616 175	621 327	496 296	- 20.1 %	80
Prise d'eau de Chauvon dans la Mayenne (Lion d'Angers) - Eau de surface	1 705 604	1 882 233	1 915 435	+ 1.8 %	80
Prélèvement Boyau P3 Nappe alluviale	743 348	822 749 ⁽¹⁾	876 487 ⁽¹⁾	+ 6.5 %	80
Prélèvement Boyau P2 Nappe alluviale	863 215	955 420 ⁽¹⁾	1 101 782 ⁽¹⁾	+ 6.5 %	80
Prélèvement Bois Tiers P1 Nappe alluviale	238 435	264 313 ⁽¹⁾	281 576 ⁽¹⁾	+ 6.5 %	80
Prélèvement de l'Arche (Châteauneuf) Eaux de surface	208 387	219 672	187 431	- 14.7 %	80
Prélèvement Pendu (Morannes) Eaux de surface	579 106	581 353	563 504	- 3.1 %	80
Prise en rivière la petite Bouchardière (Durtal) - Eaux de surface	835 957	876 411	964 063	+ 10.0 %	80
Forage de Jarzé Eaux souterraines	294 553	263 484	231 462	- 12.2 %	80
Forage du Pont Herbault (Seiches)	80 908	11 849 ⁽²⁾	0 ⁽²⁾	-100 %	80
Prise d'eau dans le Loir Port Pinois (Seiches) - Eaux superficielles	449 999	423 158	209 317	- 50 %	80
TOTAL	9 532 931	9 424 026	9 315 050	- 2.5 %	80

(1) Depuis novembre 2022, le secteur du Layon est alimenté principalement depuis l'usine de St Georges sur Loire (Régie syndicale). On observe donc une augmentation significative des volumes prélevés sur le champ captant du Boyau au détriment des volumes prélevés sur Rochefort sur Loire.

(2) Le forage de Pont Herbaux a été arrêté définitivement puis comblé en mars 2023.

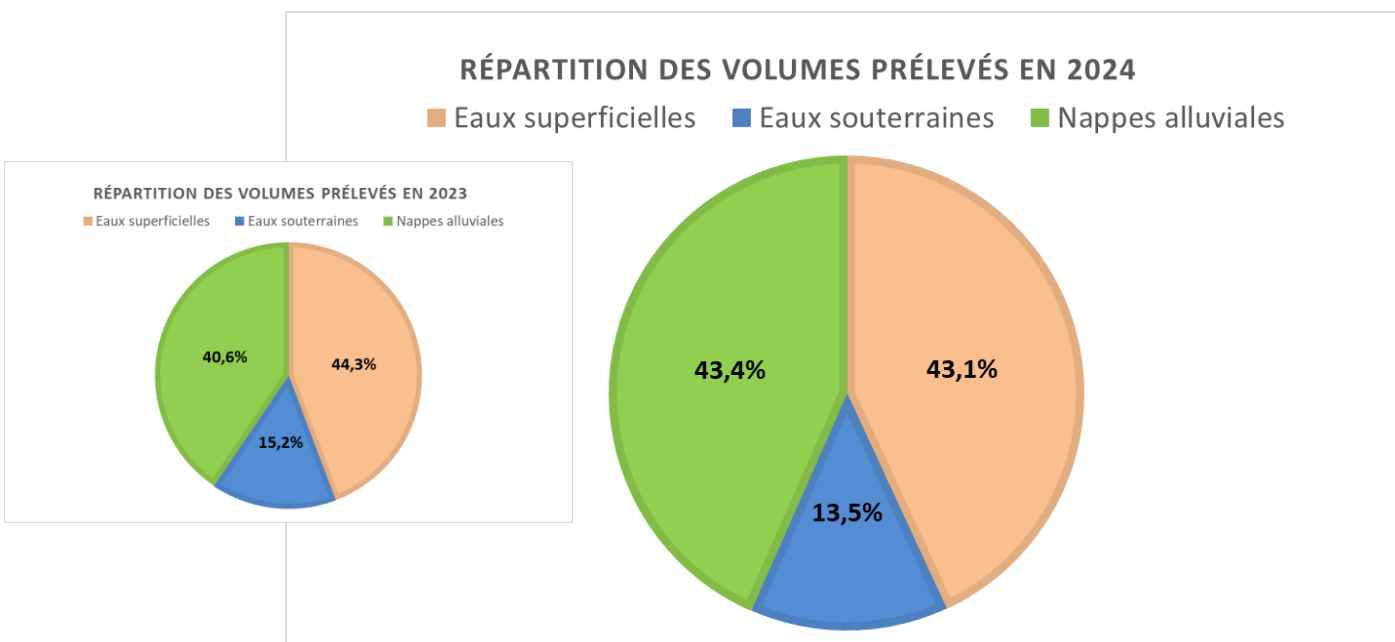
(3) Le prélèvement sur Segré/ St Aubin du Pavoil est maintenu le temps que le SEA statue sur l'alimentation de ce secteur. L'usine de Segré fonctionne sur une filière sur deux et à des débits très en dessous de sa capacité nominale d'origine.

Les prélèvements et l'usine de Rochefort sur Loire ont été arrêtés définitivement en juin 2024. Le secteur du Layon est depuis cette date alimenté par l'usine de Saint Georges et des achats d'eau à Angers Loire Métropole.

Toutes les ressources utilisées disposent d'arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique. Afin d'améliorer la protection de ces ressources, le SEA a recruté un technicien responsable de la protection et du suivi de la ressource en eau pour la finalisation et la mise en œuvre des mesures de protection de la ressource. L'indice de protection de la ressource est stable avec un indice de 80 sur la totalité des points de prélèvements du syndicat.

Des actions de protections de la ressource avec une politique active d'acquisition foncière pour une gestion sans intrant sont mises en œuvre dans les Aires d'Alimentation des champs Captants de Vritz et du Louroux Béconnais, afin notamment de réduire les teneurs en nitrates et en pesticides dans l'eau brute.

En 2024, le pourcentage des eaux issues de la nappe alluviale dans le volume prélevé augmente significativement par rapport aux années précédentes, à 43%, soit + 2.8 points, tandis que le pourcentage d'eaux souterraines (hors nappe alluviale) diminue. Cette évolution s'explique par un arrêt du forage de Pont Herbaux et une baisse de la production sur Chaze Henry pour se mettre en conformité avec l'arrêt préfectoral. La différence d'évolutions entre les prélèvements d'eau de surface et dans la nappe alluviale est plus conjoncturel avec une baisse des consommations plus marqués au Nord du SEA. Aucune de ces ressources n'est inscrite dans les Zones de Répartition des Eaux (ZRE).



1.6.2. Evolution des ressources en eau.

L'année 2024 a été marquée par des pluies régulières et relativement importantes. Ces pluies ont permis de diminuer les consommations estivales et de maintenir un niveau de la Loire relativement haut et recharger les nappes phréatiques. Cette situation favorable a permis à la préfecture de ne mettre en place que peu de mesures de restriction d'eau et ne dépassant pas le stade de vigilance pour les usages à partir du réseau d'eau potable.

1.6.2.1. Les ressources superficielles

43% de l'eau utilisée par le SEA a été prélevé dans des rivières (Mayenne, Loir, Sarthe, Oudon). Ces rivières ont des niveaux d'eau contrôlés par l'aval, via des barrages, qui sont restés relativement stables.

1.6.2.2. La nappe alluviale de la Loire

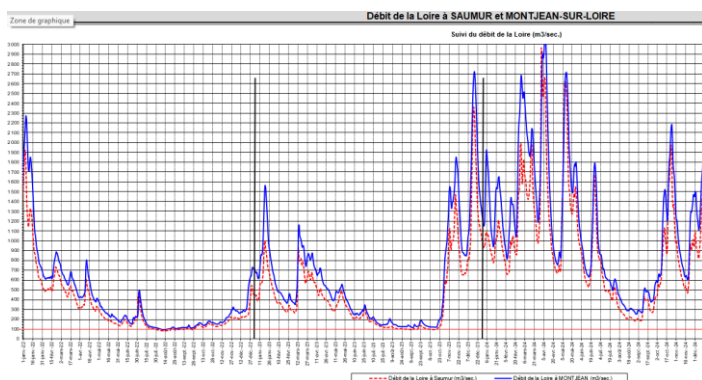


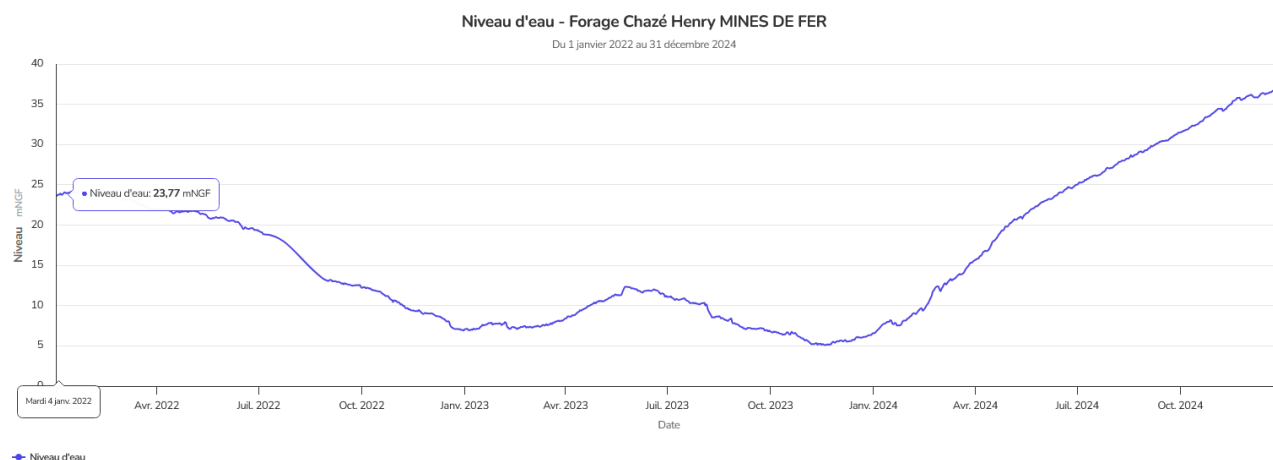
Figure 3. Débit de la Loire à Saumur et Montjean de 2022 à 2024

43% de l'eau utilisée par le SEA a été prélevée dans la nappe alluviale de la Loire (St Remy la Varenne, St Georges sur Loire, ...). La nappe alluviale a un niveau d'eau corrélée de manière très importante au niveau de la Loire. En 2024, les pluies régulières n'ont pas entraîné d'étiages sévères de la Loire. Le forage de secours de St Remy la Varenne n'a pas été utilisé.

1.6.2.3. Les ressources souterraines.

13.5% de l'eau utilisée par le SEA provient de 4 ressources souterraines. Les niveaux d'eaux des nappes de Jarzé, du Louroux Béconnais et de Vritz sont restés relativement stables au cours de l'année 2024.

Le niveau d'eau dans les mines de Fer de Chazé-Henry a augmenté continuellement en 2024 (+32 mètres) après plusieurs années de baisse. Les volumes prélevés sur Chazé-Henry ont atteint le maximum des volumes annuels autorisés par l'arrêté de DUP.



Les forages de Vritz présentent une baisse notable de productivité. Ils ont fait l'objet d'une régénération en 2024, qui n'a pas apporté les résultats espérés. Cette productivité en nette baisse nécessitera de nouvelles actions de régénérations (chimiques ou mécaniques) en 2025.

1.6.3. Production

Site de production	Volume produit en 2022 (m3)	Volume produit en 2023 (m3)	Volume produit en 2024 (m3)	Rendement usine en % (et évolution 23 /22)	Variation (24/23) en %
Station des Chaponneaux (Le Louroux Béconnais)	195 440	201 718	220 648	98 % (+6pts)	+ 3.2 %
Station de Rochefort-sur-Loire (Secteur Layon)	333 712	134 491	95 802	97 % (=)	- 31.7 %
Usine de La Chesnaie (Secteur Coutures)	1 753 131	1 594 880	1 654 588	94 % (- 3pts)	+ 6.8 %
Usine de Chazé Henry (Secteur Segréen)	561 639	530 934	413 687	83 % (-3pts)	- 20.1 %
Usine de Chauvon (Secteur Segréen)	1 543 354	1 696 254	1 711 852	89 % (-1pts)	+ 1.8 %
Usine de Segré (Secteur Segréen)	181 581	190 179	173 930	100 %	- 8.4 %
Usine de Vritz (Secteur Segréen)	317 286	323 241	302 357	99 % (=)	- 6.3 %
Usine du Boyau Saint-Georges-sur-Loire (Secteur Régie)	1 677 607	1 856 802	1 978 080	90% (=)	+ 6.5 %
Station Route de Brissarthe (Secteur Châteauneuf)	174 577	172 836	155 215	83 % (+4pts)	- 14.7 %
Usine du Moulin de Pendu (Secteur Miré-Morannes)	449 851	429 815	421 701	75% (+1pts)	- 3.1 %
Usine Henri Gandon (Secteur Durtal)	704 265	755 008	851 648	88 % (+2pts)	+ 4.2 %
Station de Jarzé (Secteur de Seiches)	295 754	236 522	224 098	97 % (+7pts)	- 12.2 %
Station de Seiches	503 615	371 635	63 683	85 % (=)	- 50.5 %
TOTAL	8 691 812	8 497 861	8 271 792	89 % (-1pt)	- 1.3 %



Figure 4. Carte schématique des usines de production d'eau potable du SEA en 2024.

1.6.4. Importations/ Exportations

	Import en 2024 (m³)	Évolution 2024/2023	Export en 2024 (m³)	Évolution 2024/2023
 Angers Loire Métropole	1 306 426	- 8 %	732 235	+ 1 %
 CC du Pays de Château Gontier (53)	712 253	- 5 %		
 CC Baugeois Vallée	400 505	+ 1 %	232 891	- 11 %
 CA Saumur Val de Loire	55 099	+ 2 %	499 815	- 4 %
 Atlantic'eau (44)	334 719	- 17 %		
 SIDAED Mauges Gâtines	309 641	- 17 %		
 Mauges Communauté (ex-SMAEP EDL)	232 790	- 3 %		
SMAEP Sarthe et Loir	24 744	- 30%	29 155	- 10%
 Agglomération du Choletais	15 849	- 14 %		
 CC du Pays de Craon (53)	2 137	- 24%		
TOTAL	3 388 834	-8.3 %	1 494 268	- 2.9 %

Les volumes importés ont baissé en 2024 de manière significatives (-8.3%). Cette baisse est liée notamment :

- A une baisse de 50 000 m³ des achats d'eau à Atlantic'eau, lié au retrait de St Sigismond du SEA (représentant 1.5% de baisse des achats)
- A un retour à la normal des achats d'eau au SIDAEP Mauges Gâtines (engagement d'achat à hauteur de 250 000 m³/an)
- A une baisse de 100 000 m³ des imports depuis ALM pour alimenter le secteur du Layon, alimenté depuis 2024 principalement par l'usine de production de St Georges sur Loire.

Les volumes exportés ont diminué de 2.9%, en lien probable avec des baisses de consommations des secteurs voisins.

La carte ci-après fait apparaître schématiquement l'ensemble des échanges d'eau ayant eu lieu en 2024, que ce soit entre secteurs du SEA ou avec des collectivités voisines.

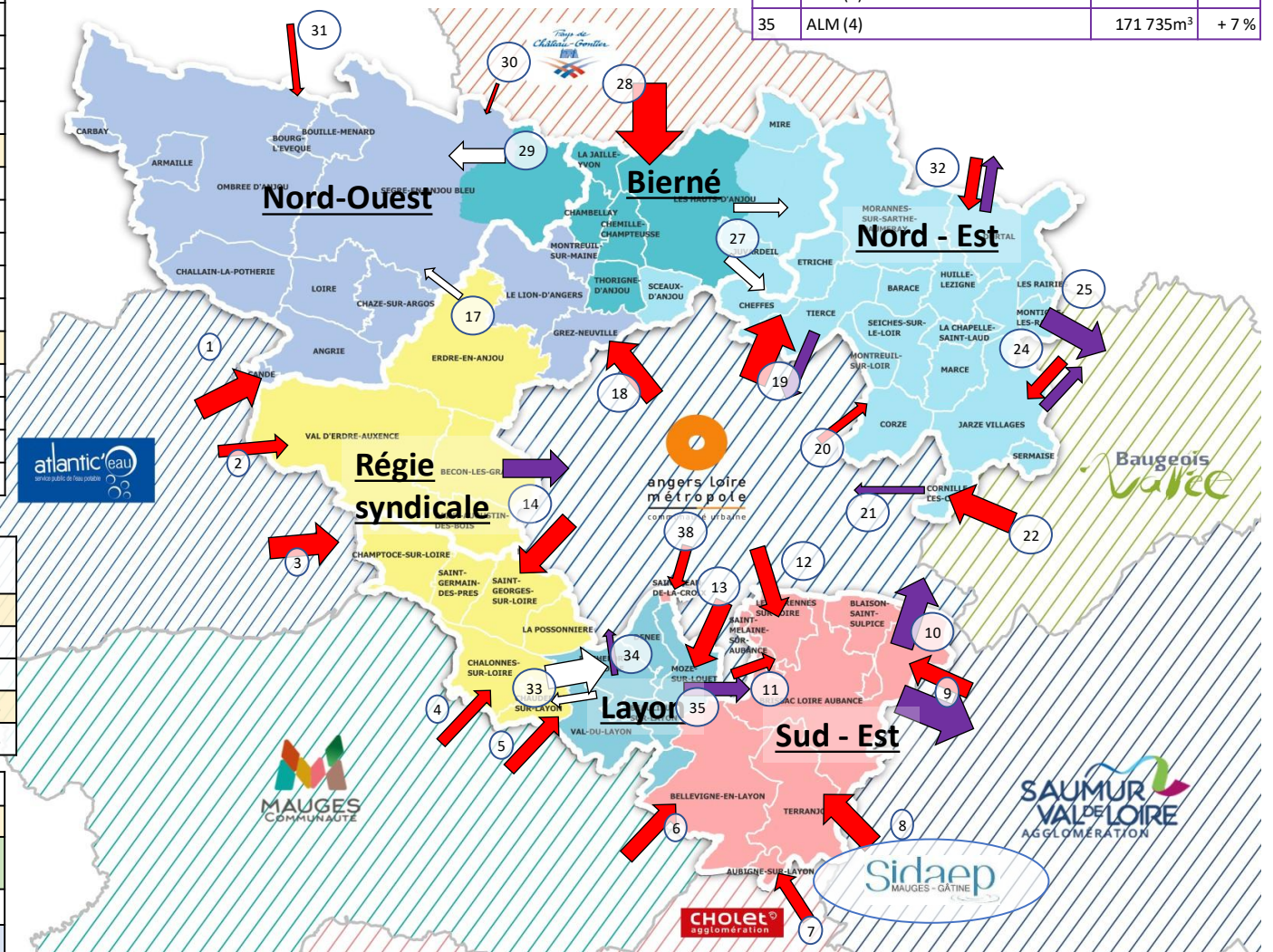
Echanges d'eau en 2024 sur le SEA

N°	Achat d'eau à : (nombre de compteurs)	Volume 2024	
1	Altantic'eau (1)	240 820 m ³	- 3%
2	Altantic'eau (1)	44 551 m ³	- 13%
3	Altantic'eau (2)	49 348 m ³	- 52 %
4	Mauges Communauté (2)	62 128 m ³	- 4%
5	Mauges Communauté (3)	46 395 m ³	- 16 %
6	Mauges Communauté (2)	126 607 m ³	+ 4 %
7	Cholet Agglomération (1)	15 849 m ³	- 14 %
8	SIDAEP Mauges Gâtines (4)	309 641 m ³	- 17 %
9	CA Saumur Val de Loire (1)	49 770 m ³	- 10 %
11	ALM (4)	55 661 m ³	+ 8 %
12	ALM (1)	99 117 m ³	+ 2 %
13	ALM (1)	259 591 m ³	- 34 %
14	ALM (1)	232 648 m ³	+ 15 %
18	ALM (1)	154 449 m ³	- 8 %
19	ALM (8)	463 713 m ³	- 5 %
20	ALM (2)	27 781 m ³	- 2%
22	CCBV (3-Beaufort)	366 265 m ³	+ 3 %
24	CCBV (1-Chevire)	34 240 m ³	+ 4 %
28	CCPG (2)	712 253 m ³	- 3 %
30	CCPG (1)	0 m ³	/
31	CC Pays de Craon (1)	2 137 m ³	- 24 %
32	SMAEP Sarthe et Loir (1)	24 744 m ³	- 30 %
38	ALM (1)	7 525 m ³	- 37 %

N°	Echange interne Secteur acheteur :	Volume 2024	
17	Ex-SIAEP Segréen (4-SAUR)	679 m ³	/
27	Nord-Est (7-SAUR)	32 421 m ³	+ 5 %
29	Ex-SIAEP Segréen (4-SAUR)	69 642 m ³	+ 6 %
33	Régie (1- depuis Layon)	55 349 m ³	- 28 %
33	Layon (1- SAUR)	503 153 m ³	+ 20%

Couleur	Légende
1	Echange sur budget SEA
2	Echange à charge des DSP avec part collectivité
3	Echange à charge des DSP
4	Echange interne sans facturation

N°	Vente d'eau à : (nombre de compteurs)	Volume 2024	
9	Saumur Agglomération (6-Coutures)	499 815 m ³	- 4 %
10	ALM (1-Coutures)	226 812 m ³	- 10 %
14	ALM (5)	258 684 m ³	+ 2 %
19	ALM (4)	66 286 m ³	+ 40%
21	ALM (2-Beaufort)	0 m ³	/
24	CCBV (1-Jarze)	5 970 m ³	- 40 %
25	CCBV (2-Durtal)	226 921 m ³	- 10 %
32	SMAEP Sarthe et Loir (1)	29 155 m ³	- 10 %
34	ALM (1)	7 480 m ³	- 5%
35	ALM (4)	171 735 m ³	+ 7 %



1.7. Les volumes mis en distribution et vendus

1.7.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Abonnés	Volume consommés en 2022 (m3)	Volume consommés en 2023 (m3)	Volume consommés en 2024 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques	7 573 919	7 552 143	7 349 787	- 2.7 %
Autres abonnés	1 403 765	1 282 540	1 273 012	- 0.7 %
Total vendu aux abonnés	8 977 684	8 834 683	8 623 024	- 2.4 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. *Ces données sont toujours en cours de fiabilisation, d'où des évolutions importantes non représentatives.*

A périmètre identique, les volumes consommés ont nettement diminué en 2024 par rapport à 2023 avec une baisse moins prononcée sur le secteur Nord-Ouest probablement lié aux changements de compteurs en masse. Les *chiffres de la région* ne sont pas fiables en raison de problèmes de facturation en 2024, engendrant un décalage dans le volume consommé ramené à 365 jours.

La baisse des consommations est principalement liée à une baisse des consommations estivales, probablement en lien avec des pluviométries régulières.

SERVICES- VOLUMES CONSOMMES (en m³)		2022	2023	2024	Evolution
Nord-Ouest – ex Segréen		2 559 595	2 521 318	2 506 577	- 0.6 %
NORD - EST		2 178 128	2 211 784	2 142 496	- 3.1 %
Ex-SIAEP DU LAYON		501 374	506 950	490 669	- 3.2 %
Ex- SIAEP de BIERNE		555 715	549 331	522 858	- 1.1 %
Régie	REGIE SYNDICAL	1 309 259	1 307 284	1 634 480	- 2.1 %
	CHALONNES-SUR-LOIRE/ CHAUDEFONDS	339 997	327 196		
SUD - EST		1 533 616	1 410 820	1 360 760	- 3.5 %
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		8 977 684	8 834 683	8 623 024	- 2.4 %

En violet, des chiffres peu fiables avec une marge d'erreur importante, avec des variations importantes de périodes de relèves.

Le nombre d'abonnés ayant augmenté de 0.2%, on constate une baisse de la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) qui est de 115.3 m3/abonné (123.9 m3/abonné en 2020). Environ 15% des volumes ont été consommés par des abonnés non domestiques, dont 830 000 m3 (10%) par les 4 plus gros consommateurs d'eau du SEA qui sont des industriels, principalement agro-alimentaires.

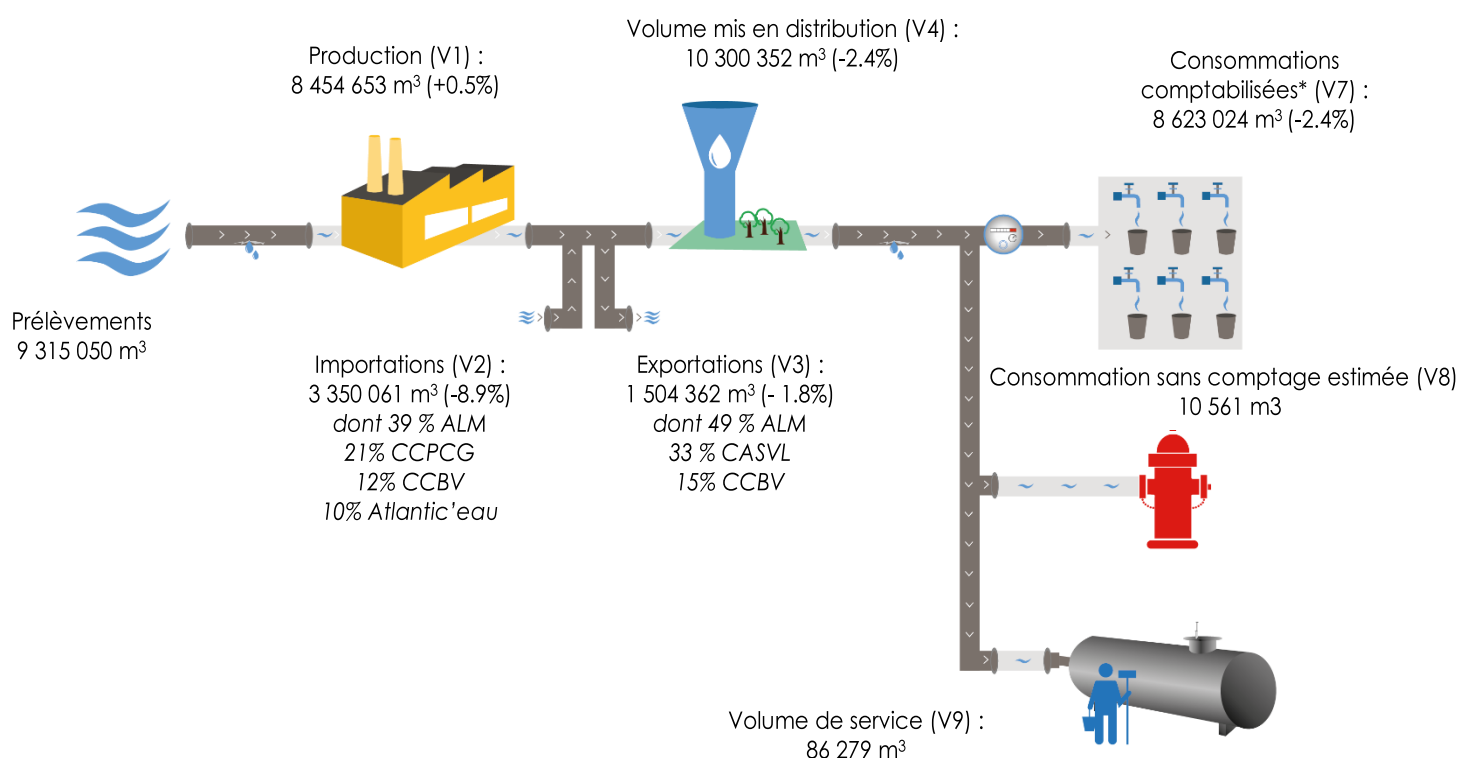
1.7.2. Autres volumes

	Exercice 2022 (m3)	Exercice 2023 (m3)	Exercice 2024 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	17 606	10 621	10 561	- 1%
Volume de service	76 522	96 722	75 718	- 22%
TOTAL	94 128	107 343	86 279	- 20 %

Les volumes de service et sans comptage ont diminué de 20% par rapport à 2023, pour revenir au niveau de 2019 et de 2020. Ces estimations sont réalisées sur la base des préconisations de l'ASTEE. Ces volumes représentent 1% des volumes mis en distribution.

1.7.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024, recalculés sur la période de consommation facturés

La période de relèvement utilisé pour la facturation, permettant d'estimer les volumes consommés est variable d'une commune à l'autre. Les volumes utilisés pour les calculs de rendement et ILP doivent tenir compte de ces périodes de consommations et ramenés sur une période de consommation de 365 jours correspondants aux dates barycentres de relèves par sous-secteur. On obtient ainsi le bilan suivant :



1.9. Consommation énergétique

Secteur	Consommation 2022 (kWh)	Consommation 2023 (kWh)	Consommation 2024 (kWh)	kwh/m3 produit (ou mis en distribution)	Evolution Kwh/m3 24/23
Nord-Est	2 212 171	2 111 854	2 045 790	0,83	2%
Usine de Durtal	642 683	638 287	761 641	0,89	6%
Usine de Morannes	509 028	500 886	466 417	1,11	-5%
Usine de Chateauneuf	205 210	221 658	170 618	1,10	-14%
Usine de Jarze	194 002	182 510	165 281	0,74	-4%
Usine de Seiches	287 684	181 646	66 356	1,04	113%
distribution (reprises, ...)	373 564	386 867	415 477	0,17	13%
Nord-Ouest	3 079 809	3 148 658	3 069 824	0,99	-1%
Usine Chauvon	1 305 874	1 352 879	1 411 652	0,82	3%
Usine de Vritz	160 252	135 294	115 212	0,38	-9%
Usine de Chaze henry	652 875	677 021	565 449	1,37	7%
Usine de Segré	365 401	370 604	344 083	1,98	3%
distribution (reprises, ...)	595 407	612 860	633 428	0,20	4%
Layon	317 596	188 192	161 168	0,26	-6%
Usine de Rochefort	264 740	122 364	85 430	0,89	-2%
distribution (reprises, ...)	52 856	65 828	75 738	0,12	26%
Bierné	3 323	1 971	6 097	0,01	/
Sud-Est	1 710 679	1 496 374	1 547 901	0,97	1%
Usine de la Chesnaie	1 668 030	1 441 869	1 510 939	0,91	1%
distribution (reprises, ...)	42 649	54 505	36 962	0,02	-34%
Régie	1 682 253	1 916 700	1 938 077	1,02	3%
Usine de St Georges	1 348 451	1 380 976	1 377 771	0,70	-6%
Usine du Louroux	130 484	123 274	135 537	0,60	-1%
distribution (reprises, ...)	259 455	412 450	424 769	0,22	5%
TOTAL	9 081 856	8 863 749	8 768 857	0,85	1%

En vert, la consommation électrique en kwh, ramenés à des volumes mis en distribution.

La consommation électrique a baissé de 1% par rapport à 2023, cependant le ratio de consommation électrique par volume d'eau produit/mis en distribution est stable, voire en légère hausse (+1%). Cette hausse s'explique notamment par certaines installations sous utilisées entraînant des surconsommations par rapport au m3 produit (Chazé-Henry, Seiches) et par une reconfiguration du réseau (distribution Layon, Régie, ...)

Cette baisse de la consommation se traduit pourtant par une hausse de **30%** des charges pour les exploitants du SEA, en raison de la hausse des prix de l'électricité.

A noter que les consommations des usines intègrent les refoulements vers la distribution. L'usine de Segré a ainsi une consommation électrique unitaire importante, puisque l'usine sert aussi de station de reprise pour l'interconnexion en provenance de l'usine de Chauvon vers l'UDI de Segré.

Il faut en moyenne 0.85 kWh par m³ pour produire et distribuer de l'eau potable aux abonnés du SEA. Pour une consommation domestique de 80m³, cela revient à une consommation de 68 kWh, soit environ 3 % de l'Electricité consommé en moyenne par foyer en France (ce qui est moins que l'éclairage d'une habitation).

2. Tarification de l'eau et recettes du services

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

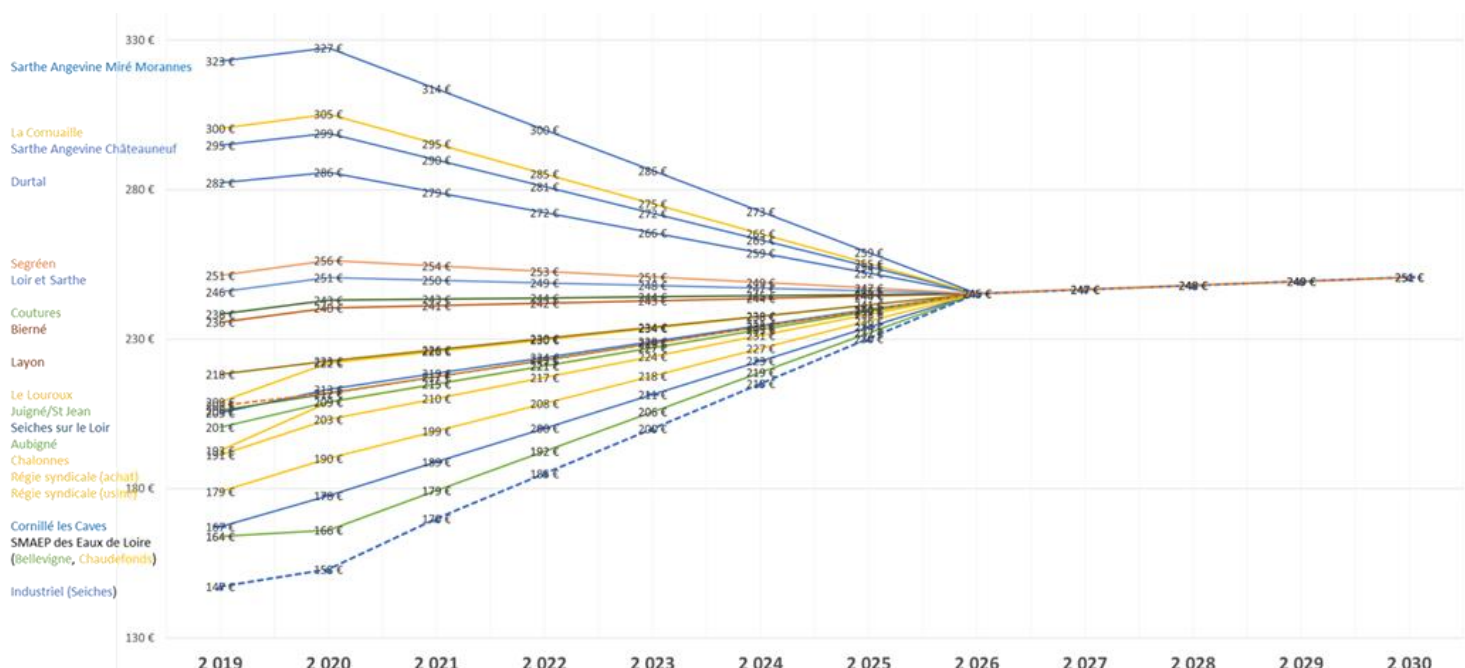
Les tarifs constituant la rémunération de l'exploitant sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat, du coefficient d'indexation de ces tarifs calculé selon la formule stipulée au contrat d'affermage.

Ces tarifs des délégataires ont fait l'objet d'augmentations importantes en 2023, puis en 2024, comprises entre + 5% et + 10.5%. Ces augmentations sont liées principalement à l'inflation, qui impacte de manière significative les frais énergétiques, les achats de réactifs et le coût des travaux publics.

Les tarifs constituant la part collectivité de la redevance sont déterminés chaque année par délibération du Comité Syndical. Afin de faire converger progressivement les tarifs sur l'ensemble du SEA, le comité syndical du SEA a décidé en date du 20 novembre 2020 d'appliquer une politique de convergence à échéance 2026, qui permet, à euros constants :

- une convergence tarifaire pour tous à partir de l'année 2026,
- une suppression des tranches tarifaires à partir de l'année 2025,
- une harmonisation des parts fixe à hauteur de 30% d'une facture type 120 m3,
- un lissage des variations des parts délégataires, via la part collectivité,
- une convergence linéaire des tarifs,
- une augmentation des recettes de 18,5% à l'horizon 2030 pour financer le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le schéma de convergence tarifaire retenu est le suivant, à euros constants :



La délibération du 08 décembre 2023 a fixé les tarifs effectifs en 2024, en ayant pour objectif de :

- Prendre en compte l'inflation à hauteur de 4.9 %,
- Réduire les écarts de tarifs en appliquant la politique de convergence tarifaire,
- Compenser les évolutions de tarifs des délégataires.

La délibération du 17 décembre 2024 a fixé les tarifs effectifs en 2025, en ayant pour objectif de :

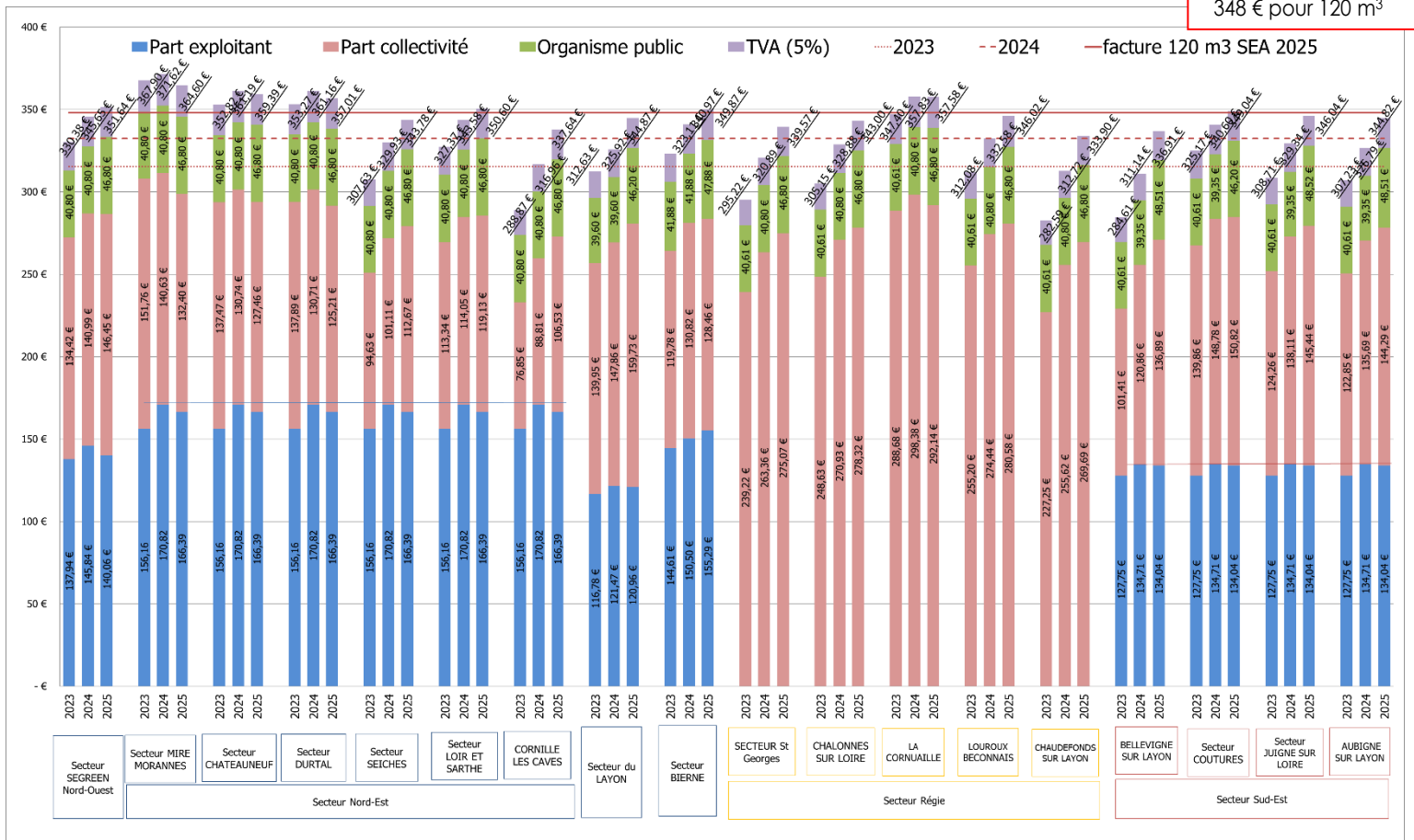
- Prendre en compte l'inflation à hauteur de 2.1 %,
- Réduire les écarts de tarifs en appliquant la politique de convergence tarifaire,
- Compenser les évolutions de tarifs des délégataires ;
- Une baisse des consommations à hauteur de 1.6%.

Les détails de l'ensemble des tarifs applicables par secteurs au 01/01/2023, au 01/01/2024 et au 01/01/2025 sont détaillés en annexe 1.

2.1. Facture d'eau type (D102.0)

Pour les années 2023 à 2025, les factures d'eau type, pour une consommation annuelle de 120 m3 sont les suivantes :

Moyenne pondérée :
2.90 € TTC/m³
348 € pour 120 m³



Les montants payés applicables pour une consommation de 120m3 (ménage de référence) sont:

Service	Montants	1er janvier 2024	1er janvier 2025	
Chalonnes-sur-Loire	Part de la collectivité	270.93 €	278.32 €	
	Part de l'exploitant	0 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	46.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.15 €	17.88 €	
	Total HT	311.73 €	325.12 €	
	Total TTC	328.88 €	343.00 €	+ 4.3%
La Cornuaille	Part de la collectivité	298.38 €	292.14 €	
	Part de l'exploitant	0 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	46.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.65 €	18.64 €	
	Total HT	339.18 €	338.94 €	
	Total TTC	357.83 €	357.58 €	- 0.1 %
Le Louroux Béconnais	Part de la collectivité	274.44 €	280.58 €	
	Part de l'exploitant	0.00 €	0.00 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	46.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.34 €	18.01 €	
	Total HT	315.24 €	327.38 €	
	Total TTC	332.58 €	345.39 €	+ 3.9 %

Service	Montants	1er janvier 2024	1er janvier 2025	
Secteur Layon	Part de la collectivité	147.86 €	159.73 €	
	Part de l'exploitant	121.47 €	120.96 €	
	Redevances (agence de l'eau)	39.60 €	46.20 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16.99 €	17.98 €	
	Total HT	308.93 €	326.89 €	
	Total TTC	325.92 €	344.87 €	+ 5.8 %
Secteur Coutures	Part de la collectivité	148.78 €	150.82 €	
	Part de l'exploitant	134.71 €	134.04 €	
	Redevances (agence de l'eau)	39.35 €	48.52 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.76 €	18.34 €	
	Total HT	322.84 €	333.38 €	
	Total TTC	340.60 €	351.72 €	+ 3.3 %
Secteur Juigné-sur-Loire	Part de la collectivité	138.11 €	145.44 €	
	Part de l'exploitant	134.71 €	134.04 €	
	Redevances (agence de l'eau)	39.35 €	48.52 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.17 €	18.04 €	
	Total HT	312.17 €	328.00 €	
	Total TTC	329.34 €	346.04 €	+ 5.1 %
Secteur Bierné	Part de la collectivité	130.82 €	128.46 €	
	Part de l'exploitant	151.50 €	155.29 €	
	Redevances (agence de l'eau)	41.88 €	47.88 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.78 €	18.24 €	
	Total HT	323.20 €	331.63 €	
	Total TTC	340.97 €	349.87 €	+ 2.6 %
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	Part de la collectivité	140.99 €	146.45 €*	
	Part de l'exploitant	145.84 €	140.06 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	46.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.02 €	18.33 €	
	Total HT	327.63 €	333.30 €	
	Total TTC	345.65 €	351.63 €	+ 1.7 %
Régie syndicale	Part de la collectivité	263.36 €	275.07 €	
	Part de l'exploitant	0,00 €	0,00 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	46.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16.73 €	17.70 €	
	Total HT	304.16 €	321.87 €	
	Total TTC	320.89 €	339.57 €	+ 5.8 %
Secteur Châteauneuf-Juvardeil	Part de la collectivité	130.74 €	127.46 €*	
	Part de l'exploitant	170.82 €	166.39 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	46.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.83 €	18.74 €	
	Total HT	342.36 €	340.65 €	
	Total TTC	361.19 €	359.39 €	- 0.5 %
Secteur Loir et Sarthe	Part de la collectivité	114.05 €	119.13 €*	
	Part de l'exploitant	170.82 €	166.39 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	46.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.91 €	18.28 €	
	Total HT	325.67 €	332.32 €	
	Total TTC	343.58 €	350.59 €	+ 2.0 %

Service	Montants	1er janvier 2024	1er janvier 2025	
Secteur Miré-Morannes	Part de la collectivité	140.63 €	132.40 €*	
	Part de l'exploitant	170.82 €	166.39 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	46.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	19.37 €	19.01 €	
	Total HT	352.25 €	345.58 €	
	Total TTC	371.62 €	364.59 €	- 1.9 %
Secteur Durtal	Part de la collectivité	130.71 €	125.21 €*	
	Part de l'exploitant	170.82 €	166.39 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	46.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.83 €	18.61 €	
	Total HT	342.36 €	338.40 €	
	Total TTC	361.16 €	357.01 €	- 1.1 %
Secteur Seiches-sur-le-Loir	Part de la collectivité	101.11 €	112.67 €*	
	Part de l'exploitant	170.82 €	166.39 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	46.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.20 €	17.92 €	
	Total HT	312.73 €	325.86 €	
	Total TTC	329.93 €	343.78 €	+ 4.2 %
Cornillé-les-Caves	Part de la collectivité	88.81 €	106.53 €*	
	Part de l'exploitant	170.82 €	166.39 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	46.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16.52 €	17.58 €	
	Total HT	300.43 €	319.72 €	
	Total TTC	316.96 €	337.30 €	+ 6.4 %
Bellevigne-en-Layon	Part de la collectivité	120.86 €	136.89 €	
	Part de l'exploitant	134.71 €	134.04 €	
	Redevances (agence de l'eau)	39.35 €	48.51 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,5 %	
	Montant de la TVA	16.22 €	17.47 €	
	Total HT	294.92 €	317.73 €	
	Total TTC	311.14 €	335.21 €	+ 7.7 %
Chaufefonds-sur-Layon	Part de la collectivité	255.62 €	269.69 €	
	Part de l'exploitant	0,00 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	40.80 €	46.80 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	16.30 €	17.41 €	
	Total HT	296.42 €	316.49 €	
	Total TTC	312.72 €	333.90 €	+ 6.8 %
Aubigné-sur-Layon	Part de la collectivité	135.69 €	144.29 €	
	Part de l'exploitant	134.71 €	134.04 €	
	Redevances (agence de l'eau)	39.35 €	48.51 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,5 %	
	Montant de la TVA	17.04 €	17.98 €	
	Total HT	309.75 €	326.85 €	
	Total TTC	326.79 €	344.82 €	+ 5.5 %

* les « Parts de la collectivité » des secteurs Nord-Est et Nord-Ouest sont comptablement des parts perçus par les délégataires via une RMDP (Redevance pour la Mise à Disposition du Patrimoine). Ces tarifs sont cependant déterminés par le syndicat et correspondent à une recette syndicale proportionnelle à ces tarifs.

2.2. Recettes de la collectivité

	Recettes collectivité 2022 (HT)	Recettes collectivité 2023 (HT)	Recettes collectivité 2024 (HT)	Evolution 2024/2023
SERVICES				
Secteur Layon	562 234 €	614 036 €	651 170 €	+ 6.5 %
Secteur Bierné	488 763 €	536 781 €	550 341 €	+ 2.5 %
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	2 611 895 €	2 600 616 €	2 780 094 € ⁽³⁾	+ 6.9 %
Secteur Nord-Est	1 971 374 €	2 010 310 €	1 998 094 € ⁽³⁾	- 0.6 %
Secteur Sud-Est	1 566 566 €	1 641 715 €	1 770 612 €	+ 7.9 %
Régie Syndicale⁽¹⁾	2 889 338 €	3 662 425 € ⁽¹⁾	3 609 817 € ⁽²⁾	- 1.4 %
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	10 090 170 €	11 065 883 €	11 360 128 €	+ 2.7 %
dont régie	2 889 338 €	3 662 425 €	3 609 817 €	- 1.4 %

- (1) Les recettes liées aux ventes d'eau sur le périmètre de la régie sont supérieures aux estimations, pour l'exercice 2023. Il semble que ces recettes soient en partie liées à des décalages successifs de facturation, notamment sur Chalonnes en 2021.
- (2) La régie a rencontré des retards importants de facturation en 2024. Les recettes ont donc fait l'objet de nombreux rattachements à l'exercice, peu précis et non fiabilisés à la date d'édition de ce rapport.
- (3) RMDP : recettes attendus supérieurs aux années normales en 2024 (mise en place redevance avec versements anticipés) et 2025 (versement impayés)

Les recettes du SEA liées aux ventes d'eau ont augmenté en 2024 par rapport à 2023, malgré la diminution des volumes consommés. La majorité de ces augmentations est liée à l'augmentation des tarifs en 2024, justifiée par l'inflation et le financement du programme pluriannuel d'investissements du Syndicat pour les prochaines années.

On remarque sur le secteur Nord-Est que les recettes sont stables, puisque le SEA a en moyenne stabilisé les tarifs sur ce secteur, qui possède les tarifs historiquement les plus élevés.

2.3. Recettes des exploitants

		Produits des services				Résultats avant Impôt sur les sociétés		
SERVICES	DELEGATAIRE	CA 2023 (en k€)	CA 2024 (en k€)	dont part collectivité	% évoluti on CA	2023 (en k€) (résultats en %)	2024 (en k€) (résultats en %)	Evoluti on
Nord-Ouest (Segréen)	SAUR	6 254.6	6 451.9	2 467.9	-1.1 %	- 22.2 (-0.7%)	- 490.4 (-12%)	/
Nord-Est	SAUR	5 526.0	5 975.2	2 321.4	+ 8 %	- 572.4 (-19%)	- 788.8 (-21%)	/
Layon	SAUR	1 482.6	1 336.8	778.7	- 9.8 %	- 271.3 (-38%)	- 224.8 (-40%)	+ 17 %
Sud - Est	VEOLIA	4 840.3	4 430.6	2 217.5	-8.5 %	- 236.4 (-9%)	- 282.4 (-13%)	-19 %
Bierné (% 49)	SAUR	1 240.2	1 238.1	599.8	- 0.1 %	50.5 (8 %)	2.6 (0.4 %)	/
SOUS-TOTAL SAUR		14 503.4	15 002.0	6 167.8	+ 3.4 %	- 815.4 (-11%)	- 1 501 (-17%)	/
SOUS-TOTAL VEOLIA		4 840.3	4 430.6	2 217.5	-8.5 %	- 236.4 (-9%)	- 282.4 (-13%)	-19 %
TOTAL SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		19 343.7	19 432.6	8 385.3	+ 0.4 %	- 1 051.8	- 1 783	- 69 %

Le chiffre d'affaires total des exploitants est stable en 2024 et légèrement supérieur à 19 Millions d'euros. Cette stabilité s'explique par une baisse des volumes consommés et du nombre de branchements neufs, compensés par une augmentation des tarifs en lien avec l'inflation et engendrant une hausse des charges d'exploitations. Les résultats déclarés dans le CARE par les délégataires se dégradent fortement avec des résultats nets négatifs affichés à - 1 783 000 € à l'échelle du SEA.

On peut notamment noter :

- Des baisses de résultats importants sur le contrat d'affermage NO, en lien notamment avec le déploiement de la télérelève sur ce secteur en 2024.
- Les exploitants ont aussi été confrontés à une forte hausse des coûts énergétiques (+30%) et des tarifs d'achats d'eau en gros (+8%). Ces augmentations des charges ont entraîné une hausse importante de leurs tarifs en 2023 et 2024.
- Des résultats en forte baisse pour l'ensemble des contrats liés notamment à l'impact des investissements concessifs de début de contrat et à la mise en place des nouvelles actions contractuelles. Les débuts de contrats sont en général structurellement déficitaires, en raison des frais initiaux importants engagés par les délégataires en début de contrat (télérelève, bâtiments, investissements concessifs, ...)
- Des charges de structures parfois importantes, qui ne représentent pas toujours les charges directes liés à ces contrats.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2023	Conformes en 2023	Réalisés en 2024	Conformes en 2024
Paramètres microbiologiques	539	539	549	548
Paramètres physico-chimiques	881	862	647	633

En 2024, plus de 102 000 analyses différentes ont été réalisées en laboratoire, dans le cadre du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé. En effet, la majorité des prélèvements font l'objet en moyenne de plus d'une centaine d'analyses différentes. En 2024, 24 analyses étaient non conformes aux limites de qualité soit 0.02% des analyses réalisées. Celle-ci sont complétés par des contrôles sur les sites de productions d'eau potable par les exploitants ou par des analyseurs de qualité en continue.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

La qualité de l'eau, correspondant à l'indicateur officiel, est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2023	Taux de conformité 2024
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	99.8 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	97.8 %	97.8 %

En 2024, **99.8% des analyses bactériologiques ont été conformes sur le SEA** (sur 549 prélèvements réalisées). L'ensemble des analyses bactériologiques supérieures aux limites ou références de qualité ont été suivi de contre-analyses conformes, faisant le plus suivant suite à des purges et surchloration du réseau.

Une nouvelle rechloration a été réalisé pour sécuriser la désinfection de l'eau au niveau de la station de reprise de la Chapelle St Laud, qui présentait régulièrement des taux de chlore bas.

En 2024, 97.8% des prélèvements physico-chimiques ont été conformes, les non-conformités portent sur :

- 2 non-conformités portent sur l'AMPA, (0.11 µg/l pour une norme à 0.1µg/l) sur l'usine de Daon (CCPCG) prélevant l'eau de la Mayenne, avec l'apparition de pics de pollution, couplé à des dysfonctionnements d'ozoneurs, résolus par un renouvellement de l'équipement.
- 5 non-conformités sur des pesticides ou résidus (Métaldéhyde, Métolachlore) en sortie des usines de Durtal et de la Chartrie sur Seiches sur le Loir, prélevant de l'eau à partir du Loir. Ces dépassements sont liés à une panne d'un équipement électromécanique, à un mélange d'eau insuffisant sur le secteur de Seiches sur le Loir et à pic record de concentrations en pesticides, dans l'eau brute du

Loir, qui n'ont permis un traitement suffisant des pesticides durant l'année. (conforme >82% du temps).

- 1 non-conformité porte sur le paramètre Nitrates en sortie de notre usine de Vritz. Cette eau fait l'objet d'un mélange avec de l'eau importée à Atlantic'eau avant mise en distribution. L'eau distribuée sur ce secteur a donc été conforme durant toute l'année 2024.
- 3 non-conformités portent sur les paramètres Plomb et Nickel, liés à des réseaux privés défectueux et n'impactant pas la conformité de l'eau distribuée par le SEA.
- 3 non-conformités sur les CVM (voir-ci-dessous)

Ces résultats ont conduit l'ARS à considéré l'eau du SEA comme étant

- de bonne qualité (A), sur la majorité du SEA
- de qualité convenable (B) sur les secteurs alimentés par l'usine de Daon en Mayenne, avec des non conformités proches des seuils et des actions correctives mises en place par le SEA et la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier
- qualité insuffisante (C) sur les secteurs alimentés par l'usine de Seiches et celle de Durtal, mais sans restriction de consommation, suite à des déclassements de qualité ponctuels et aux actions correctives mises en place par le SEA et son exploitant.

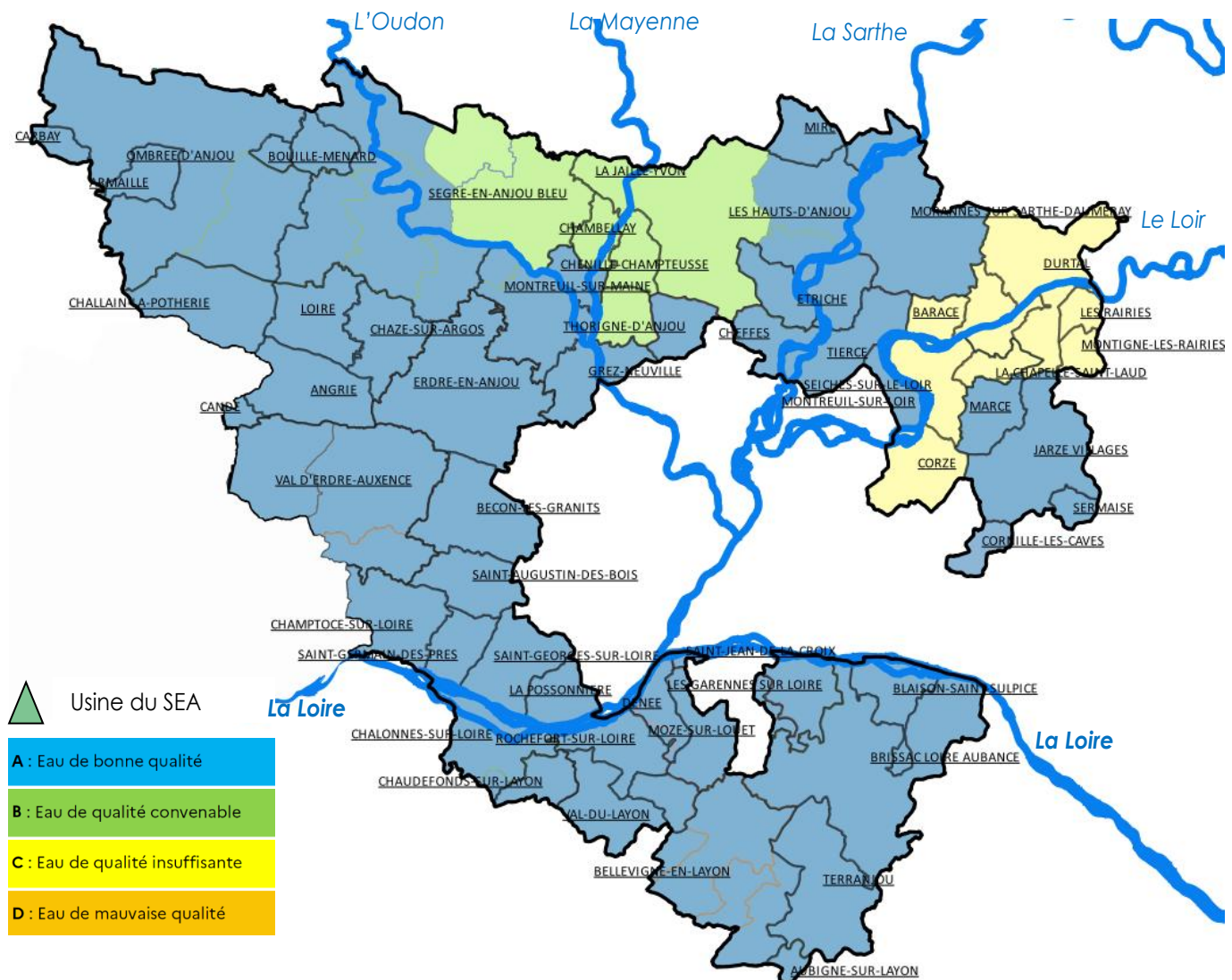


Figure 6. Bilan qualité de l'ARS en 2024 sur le SEA

A noter que depuis 2020, les résultats des analyses CVM ne sont pas intégrées dans les résultats des contrôles sanitaires de l'ARS. En revanche, un bilan des campagnes de recherche a été effectué.

En 2024, le SEA a mené des modélisations sur les risques d'apparition de CVM et des campagnes d'analyses CVM sur 43 secteurs, présentant des risques de non-conformités déjà identifiés. Parmi ces 43 points, 37 ont fait l'objet d'aucune non-conformité et 6 points ont fait l'objet d'une non-conformité ponctuelle, qui ont nécessité une augmentation du volume purgé pour diminuer le temps de séjour. Suite à ces augmentations des débits purgés, l'ensemble de ces points ont retrouvé une eau conforme aux normes en vigueur.

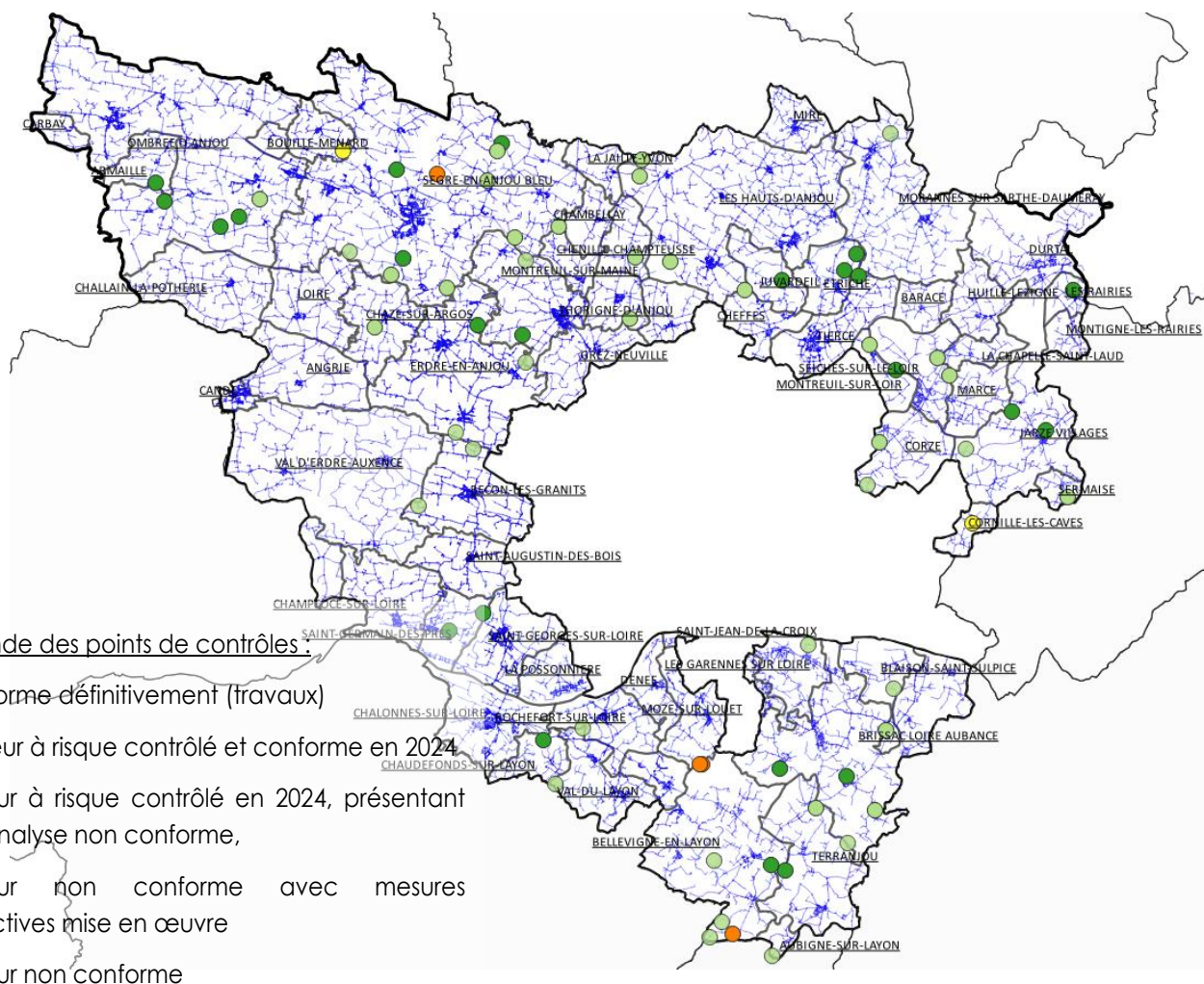


Figure 7. Carte de synthèse des points de surveillance des CVM en 2024

Le **Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)** constitue la principale matière première du PVC. Des dépassements de cette limite de qualité peuvent être observés en raison d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980, en cas de temps de séjour prolongé. L'Agence Régionale de Santé (ARS), en collaboration avec les exploitants et le SEA, a appliqué une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations présentant un risque (PVC posée avant 1980 et longs temps de séjour de l'eau dans la canalisation). Le syndicat a réalisé une modélisation de ses réseaux pour compléter cette analyse, mène une politique de purges préventives des canalisations à risque et prend en compte cette problématique lors de l'élaboration des programmes de réhabilitation de ses réseaux.

Ainsi le Syndicat a intégré, dans son programme de renouvellement des réseaux, la substitution de réseaux en PVC relarguant des CVM.

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2024, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

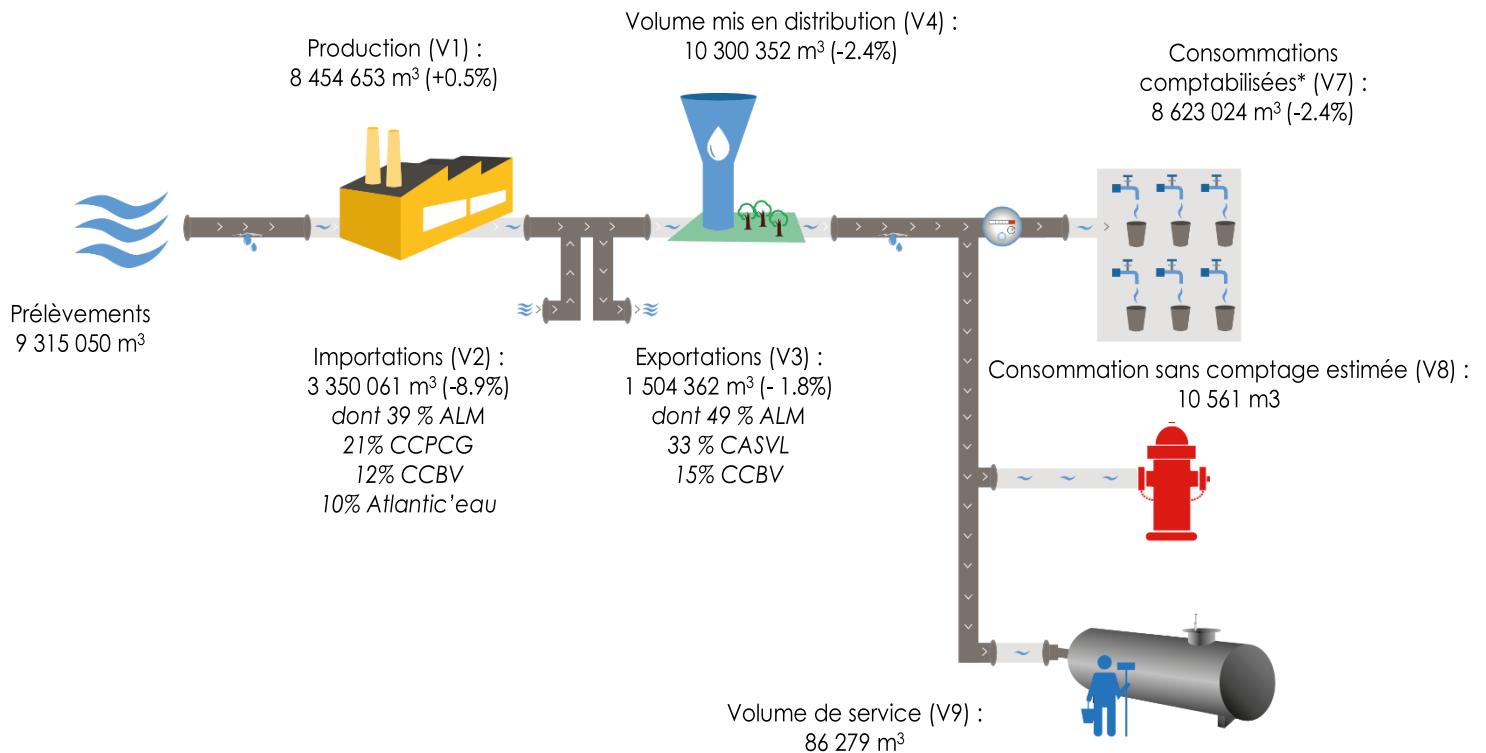
- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Secteur Layon	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
Secteur Sud Est	10	5	10	oui	5	14	10	10	0	10	10	10	10	5	109
Secteur Bierné	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
Régie syndicale	10	5	10	oui	4	11	10	0	10	10	10	0	10	5	95
Secteur Nord Est	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
Moyenne pondérée SEA	10	5	10	oui	5	13.5	10	8	8.7	10	10	8	10	4	113

L'indice de gestion patrimonial s'est amélioré à l'échelle du SEA. (109 en 2023), en lien notamment avec une modélisation en cours sur le périmètre de la régie et une programmation de travaux pluriannuel formalisé. Le SEA continue de travailler sur :

- Une bancarisation des périodes de pose qui permettra d'améliorer l'indice VP.241
- Une nouvelle version de SIG sur le périmètre de la régie qui permettra de mieux tracer les interventions (VP.247)
- Une modélisation plus complète à l'échelle de la régie (VP.249)



3.4. Indicateurs de performance du réseau

3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Rendement du réseau (P104.3)	86.7%	86.5%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés par km de réseau hors branchement)	4.8 m³ / jour / km	4.7 m³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	84.7 %	84.6 %

RENDEMENT DU RESEAU :	2022		2023		2024			Objectif contractuel
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	83.0 %		82.4 %		82.6 %		=	/
Secteur Miré Morannes	81.8%	83 %	83.7%	88.3%	87.7%	89.1 %		87.2%
Secteur Châteauneuf- Juvardell	91.2%		94%		91.2%			88.9 %
Secteur Durtal	83.2%		87%		90.9 %			83 %
Secteur Seiches sur le Loir	76.7 %		85.4%		84.6%		=	81.7%
Secteur LOIR ET SARTHE	87.7%		88.2%		93.2 %			91.2 %
CORNILLE LES CAVES	98.0 %		100%		96.7%			97.5%
Secteur du Layon	84.4%		82 %		84.9 %			87 %
Secteur Bierné	86.2 %		86.2 %		87.0 %		=	/
CHALONNES	85.5 %		81.1 %	88.2%	88.7%		=	/
REGIE SYNDICALE	87.9 %		91.1 %					/
Secteur Coutures	94.6 %	95.0 %	94.9%	94.3 %	90.1%	90.4%		93.6 %
Secteur Juigné sur Loire	94.8 %		90.8%		92.3 %			88.2 %
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	86.3 %		86.7 %		86.5 %			

Le rendement est stable sur le périmètre du SEA en 2024 et se maintient autour de 86.5%, soit un bon rendement pour un secteur rural.

On observe cependant une situation contrastée à l'échelle du SEA, avec notamment une amélioration du rendement sur les secteurs de Durtal et de Miré Morannes. A l'inverse une baisse du rendement s'observe sur le secteur de Coutures.

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0.92 m³/j/km** (0.94 m³/j/km en 2023).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V5 + V7 + V8 + V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2024 l'indice linéaire des pertes en réseau est stable à hauteur de **0,88 m3/j/km**.

ILP :		2022		2023		2024			Objectif contrac tuel	ILC (m3/jou r/km)
Secteur Nord- Ouest (Ségréen)	Candé-Angrie	1.2	0.9	1.7	1.1	1.1	1.0		1.15	4,8
	Challain	0.4		0.4		0.5			0.64	1.9
	Chaze-Henry	2.1		1.3		1.7			1.74	3.1
	Pouancé	1.3		1.6		1.6			1.08	4.7
	Combrée	1.1		0.8		1.1			0.97	5.4
	Le Lion d'Angers	0.7		1.0		1.0			0.67	8.9
	Bouillé Ménard	0.5		0.9		0.7			0.9	2.8
	Loiré	0.4		0.4		0.6			0.61	3.0
	Segré	1.52		1.95		1.2			0.84	10.1
Secteur Miré Morannes		0.8	1.1	0.9	0.8	0.4	0.7		0.39	2.6
Secteur Châteauneuf- Juvardail		0.6		0.5		0.7			1.04	7.8
Secteur Durtal		1.4		1.3		1.0			1.3	3,1
Secteur Seiches/ Cornillé		1.57		0.9		0.9			1.23	5,0
Secteur LOIR ET SARTHE		0.7		0.7		0.4			0.53	4,9
Secteur Coutures		0.5	0.52	0.5	0.53	0.9	0.9		0.56	5,3
Secteur Juigné sur Loire		0.6		1.0		0.8			1.39	10.1
REGIE SYNDICALE		0.94	0.82	0.68	0.82	0.78	0.82		/	4.7
CHALONNES (+ Chaudefonds)		1.15		1.72		1.05			/	7,4
Secteur Bierné		0.7	0.7		0.63				0.5	3.5
Secteur du Layon		1.2	1.6		1.25				/	4.9
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		0.92	0.88		0.88					4,6

Afin de pouvoir comparer les ILP par secteur, le tableau précédent intègre un Indicateur Linéaire de Consommation, qui permet de caractériser la densité de service (considéré comme rural avec un ILC <10 et semi-rural ensuite). L'indice linéaire de pertes est relativement stable et est **considéré comme bon** pour un secteur rural, avec un seuil généralement admis inférieur à 1.5 m3 perdu/jour/km.

En analysant l'évolution de l'ILP, on constate des évolutions similaires à celles du rendement, avec des valeurs stables en moyenne sur le SEA autour de 0.9 m³ perdu par jour et par kilomètre de réseau, avec de nettes disparités par secteur.

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2024, un linéaire de 19.4 km de réseau a été renouvelé, ainsi que 656 branchements
- En moyenne sur les 5 dernières années, **0.5% du linéaire** a été renouvelé par an.

Taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Secteur	Nombre de branchements renouvelés 2024	Linéaires renouvelés (en ml) 2024	Montant des travaux 2024	Linéaire total (en km)	% renouvelé en 2024	% renouvelé sur 5 ans (moyenne 2020-2024)
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	126	2 900	747 542 €	1425.4	0,20 %	0,35%
Secteur Nord-Est	187	5 900	1 173 569 €	1 246.3	0,48 %	0,42 %
Régie syndicale	172	5 000	957 325 €	938.8	0.53 %	0,91 %
Secteur Sud -Est	83	3 500	978 050 €	676.8	0,52 %	0.55 %
Secteur Bierné	38	380	138 211 €	404	0.09 %	0.26 %
Secteur du Layon	50	1 470	536 819 €	285.5	0.51 %	0,39 %
Total	656	19 400	4 283 324 €	4 978	0,39 %	0,48 %

Le Plan Pluriannuel du Syndicat prévoit un renouvellement de réseaux, à hauteur de 0.5% par an jusqu'en 2025, puis une montée jusqu'à 0.75 % de renouvellement de réseau ensuite.

L'âge moyen des réseaux est d'environ 41 ans sur le SEA, avec cependant 50% des réseaux posés avant 1977. On peut donc considérer que le rythme de renouvellement du SEA est adapté, pour ne pas renouveler des réseaux prématurément, tout en commençant le renouvellement des premiers réseaux posés, dont le pic de renouvellement devrait se situer autour des années 2030.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, **145 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (250 en 2022 et 2023). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc en nette amélioration à hauteur de **2.5** interruptions / 1000 abonnés

A noter que cet indicateur n'est pas disponible en 2024, sur le secteur exploité en régie.

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1 ou 2** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, le taux de respect de ce délai est de **98.5 %** (99% en 2023 et 98 % en 2022).

Cet indicateur n'est pas disponible en 2024, sur le secteur exploité en régie.

3.5. Indicateurs de performance divers

3.5.1. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 84

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de **1.4 pour 1000 abonnés** (1.4 en 2023). Ce taux de réclamation écrite est stable. Cet indicateur n'est pas disponible en 2024, sur le secteur exploité en régie.

Bien que non comptabilisées dans cet indicateur, le nombre de réclamations ou d'insatisfactions signalées oralement sont toutefois en hausse sur les secteurs Nord-Ouest et sur la régie, en lien avec le programme de renouvellement des compteurs et des retards de facturation important sur la régie.

3.5.2. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice =
$$\frac{\textit{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\textit{épargne brute annuelle}}$$

Budget aggloméré

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	9 421 202 €	8 687 295 €	7 948 979 €
Epargne brute annuelle en €	6 640 256 €	8 428 878 €	7 506 206 €
Durée d'extinction de la dette en années	1.4 ans	1.0 année	1.1 ans

Le SEA n'a pas contracté de nouveaux emprunts en 2024, en utilisant ses capacités d'autofinancements et ses réserves pour financer les investissements prévus. La situation financière du SEA est bonne et le taux d'endettement faible pour un service d'eau potable.

Le SEA prévoit cependant de recourir à l'emprunt dans les années à venir pour financer des investissements importants, dont une nouvelle usine d'eau potable sur la commune de Saint Georges sur Loire, dont les travaux démarreront en 2025.

3.5.3. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	Environ 250 000 €	286 000 €	405 000 €
Chiffre d'affaires TTC facturé en € au titre de l'année n-1	17.9 Millions €	17.9 Millions €	19.3 Millions €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	Environ 1.4%	1.6 %	2.1 %

Les taux d'impayés sont assez variables d'un secteur à l'autre.

Les deux plus grands secteurs, dont le recouvrement est délégué à la société SAUR, ont des taux d'impayés en hausse, autour de 2.5%, supérieurs aux estimations initiales.

La régie du SEA, dont le recouvrement est assuré par la Paierie Départementale, a un taux d'impayés de 1.4%.

Le taux d'impayé le plus faible s'établit à 0.8% sur le secteur Sud-Est dont le recouvrement est assuré par la société VEOLIA.

4. Financement des investissements

Les données budgétaires du Syndicat d'Eau de l'Anjou sont synthétisés dans le rapport d'activité 2024 du syndicat.

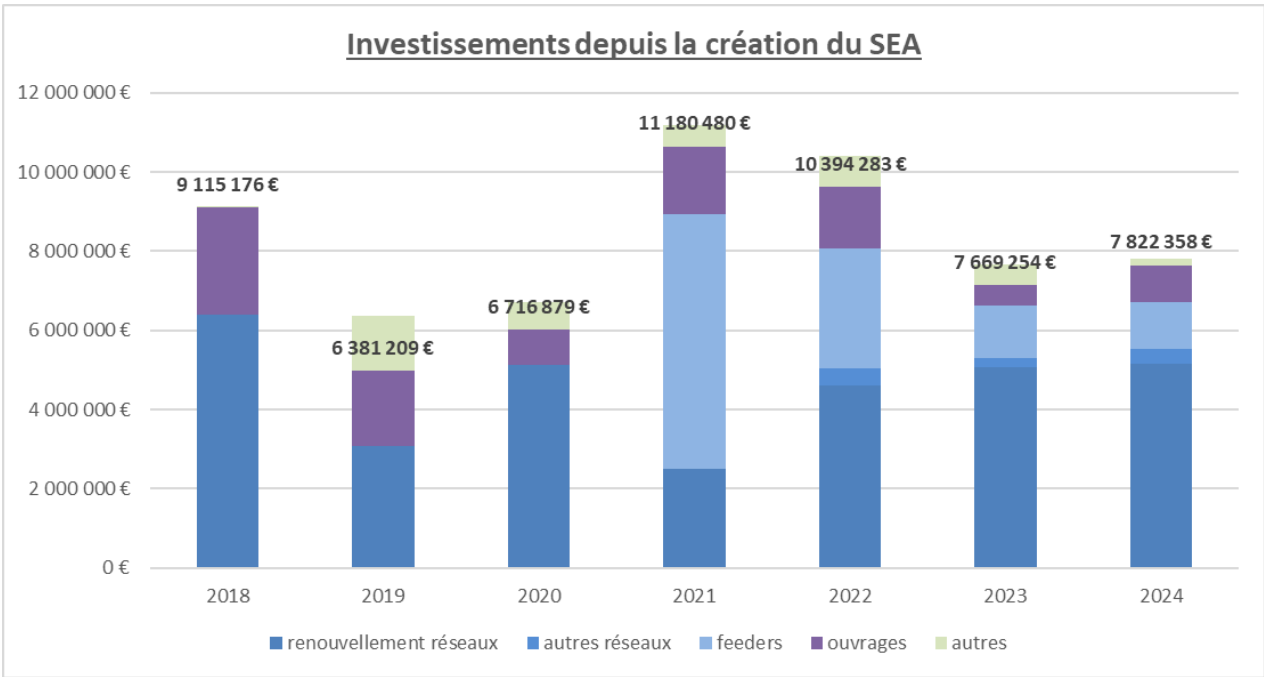
4.1. Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers HT des travaux <u>sur réseaux</u> réceptionnés pendant le dernier exercice budgétaire	4 608 997 €	3 741 313 €	4 283 324 €
Montant des investissements réalisés sur la totalité du SEA.	10 394 283 €	7 669 254 €	7 822 358 €

En 2024, les montants d'investissements réalisés sont dans la continuité des investissements de 2023.

Des dépenses d'investissement importantes sont prévus dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissements du syndicat afin d'augmenter progressivement le renouvellement des réseaux et de sécuriser l'adduction en eau potable, avec notamment la création d'une nouvelle usine sur Saint Georges sur Loire, dont le marché travaux a été attribué en 2024.

Le graphique ci-dessous détaille l'ensemble des investissements réalisés depuis la création du SEA, avec une légère baisse des dépenses affectés au renouvellement des réseaux en 2021 et 2022, compensées par la création de nouveaux feeders (canalisations de gros diamètre dédiés au transport d'eau sur de longue distance), qui sont aujourd'hui achevés.



4.2. Amortissements

Pour les 3 dernières années, les dotations aux amortissements ont été de :

	2022	2023	2024
TOTAL	4 117 486.84 €	4 204 895.96 €	4 646 616,16 €

On constate une nette augmentation des dotations aux amortissements en 2024, lié notamment aux investissements réguliers réalisés par le SEA et à l'intégration comptable de la nouvelle usine de Chazé-Henry et des nouveaux Feeders Nord (Durtal – Seiches) et Sud (St Georges – Rochefort sur Loire).

Les dotations aux amortissements sont globalement en hausse depuis la création du SEA. La valeur du patrimoine est donc globalement en augmentation, via les investissements réalisés par le SEA depuis sa création.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2024, le service public a procédé à des abandons de créance pour un montant de 2 739 €, selon la définition ci-dessus, correspondant à moins de 0.01% de ses recettes.

Le Syndicat a aussi considéré comme irrécouvrables un montant de factures de 400 678.81 €, correspondant à 0.4 % de ses recettes, en raison de créances éteintes ou de procédure de recouvrement arrivés à leur terme (liquidation, surendettement, ...)

SERVICES	EXPLOITANT	2023 proposition irrécouvrable (part collectivité)	2024 proposition irrécouvrable (part collectivité)	% des recettes de la collectivité
NORD-OUEST	SAUR	934.16 €	500.05 €	0.0%
NORD-EST	SAUR	1 611.31 €	17 926.30 €	1.1%
SUD-EST	VEOLIA	3 563.70 €	3 879.32 €	0.2 %
LAYON	SAUR	1 603.00 €	1.56 €	0.0 %
REGIE SYNDICALE	REGIE	12 905.93 €	14 340.62 €	0.4 %
BIERNE (% 49)	SAUR	2 152.02 €	4 030.96 €	0.7 %
TOTAL SEA		22 770.12 €	40 678.81 €	0.4 %

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 6 000 € en 2024 pour les actions suivantes :

- Transition agroécologique en Tunisie et promotion d'une agriculture durable et résiliente face aux changements climatiques en encourageant un usage raisonné de la ressource en eau auprès de jeunes et femmes agricultrices: association AFDI 49 : 2000 €
- Puits dans le village de Sarnah en Ethiopie : association AVEC l'Ethiopie : 2000 €
- Aménagement d'un puits alimenté par des panneaux photovoltaïques au village de Keur Adjiel au Sénégal : association la Tontine : 2000€

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2023	Exercice 2024
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	156 500	156 300
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	1,7	1,7
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100 %	99.8 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	97.8 %	97.8 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	109	113
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	86.7 %	86.5 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0.94	0.92
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0.88	0.88
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0.48	0.48
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80	80
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	4.0	2.5
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	99	98.5
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1.0	1.1
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1.6	2.1
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1.4	1.4

7. Annexes

7.1 Grille de tarification complète par secteur

7.2 Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

7.3 Fiches Qualité de l'ARS

7.1 Grille de tarification complète par secteur

Secteur Nord-Ouest (Segréen)

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	45,91 €	45,59 €	50,10 €*
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 6 000 m3	0,7669 €	0,7950 €	0,8029 €*
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,4713 €	0,5906 €	0,7041 €*
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	34,41 €	37,34 €	35,85 €
Part proportionnelle		0,8334 €	0,9042 €	0,8684 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Secteur du Layon

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	49,98 €	50,69 €	53,13 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-40 m3	0,6414 €	0,7556 €	0,8884 €
Part proportionnelle Tranche N°2	40 - 100m3	0,8039 €	0,8368 €	0,8884 €
Part proportionnelle Tranche N°3	100 à 500 m3	0,7529 €	0,8113 €	0,8884 €
Part proportionnelle Tranche N°4	au-delà de 500 m3	0,7483 €	0,8090 €	0,8884 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	30,02 €	31,23 €	31,08 €
Part proportionnelle		0,7230 €	0,7520 €	0,7490 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0300 €	0,0350 €	0,0350 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Secteur Bierné

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	48,94 €	49,36 €	50,44 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-200 m3	0,5903 €	0,6788 €	0,6502 €
Part proportionnelle Tranche N°2	200 - 1000m3	0,6344 €	0,6810 €	0,7360 €
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 1 000 m3	0,6556 €	0,7301 €	0,8130 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	32,29 €	33,62 €	34,69 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-200 m3	0,9360 €	0,9740 €	1,0050 €
Part proportionnelle Tranche N°2	200 - 1000m3	0,8420 €	0,8770 €	0,9050 €
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 1 000 m3	0,7490 €	0,7800 €	0,8040 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0510 €	0,0500 €	0,0490 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Secteur Miré Morannes

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	57,36 €	51.18 €	49,72 €*
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,7867 €	0,7454 €	0,6890 €*
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,5251 €	0,5645 €	0,6097 €*
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	37,80 €	40.98 €	39,92 €
Part proportionnelle		0,9863 €	1.0820 €	1,0539 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Secteur Châteauneuf- Juvardeil

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	51,13 €	47.34 €	48,23 €*
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,7195 €	0,6950 €	0,6602 €*
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,5353 €	0,5676 €	0,6000 €*
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	37,80 €	40.98 €	39,92 €
Part proportionnelle		0,9863 €	1.0820 €	1,0539 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Secteur Durtal :

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	56,53 €	49.71 €	47,56 €*
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 40 m3	0,6100 €	0,6410 €	0,6471 €*
Part proportionnelle Tranche N°2	41 à 200 m3	0,7120 €	0,6920 €	0,6471 €*
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 200 m3	0,6303 €	0,6511 €	0,6471 €*
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	37,80 €	40.98 €	39,92 €
Part proportionnelle		0,9863 €	1.0820 €	1,0539 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Secteur Loir et Sarthe

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	49,27 €	45,18 €	45,73 €* 45,73 €
Part proportionnelle		0,5339 €	0,5739 €	0,6116 €* 0,6116 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	37,80 €	40,98 €	39,92 €
Part proportionnelle		0,9863 €	1,0820 €	1,0539 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0,0200 €

Secteur Seiches sur le Loir

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	37,24 €	38,22 €	43,80 €* 43,80 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 6 000 m3	0,4782 €	0,5241 €	0,5739 €* 0,5739 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,2146 €	0,3418 €	0,4806 €* 0,4806 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	37,80 €	40,98 €	39,92 €
Part proportionnelle		0,9863 €	1,0820 €	1,0539 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0,0200 €

Commune de Cornillé les Caves :

Part Collectivité		2022	2023	2024
Part Fixe	Abonnement	28,46 €	32,93 €	41,96 €* 41,96 €
Part proportionnelle		0,4032 €	0,4657 €	0,5381 €* 0,5381 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	37,80 €	40,98 €	39,92 €
Part proportionnelle		0,9863 €	1,0820 €	1,0539 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0,0200 €

* Les prix indiqués en bleu en tant que part collectivité en 2025, sont juridiquement des tarifs collectés par le délégataire au titre de la **Redevance pour Mise à Disposition Patrimoine**, qui est une redevance fixe versée au syndicat.

Secteur régie syndicale :

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe DN 15 mm	Abonnement	65,33 €	73,76 €	82,52 €
Part Fixe DN 25/30mm	Abonnement	82,56 €	81,47 €	82,52 €
Part Fixe DN 40/50 mm	Abonnement	91,24 €	85,81 €	82,52 €
Part Fixe DN 60/65 mm	Abonnement	104,28 €	92,33 €	82,52 €
Part Fixe DN 80 mm	Abonnement	138,59 €	109,49 €	82,52 €
Part Fixe DN 100 mm	Abonnement	195,06 €	137,72 €	82,52 €
Communes alimentées par la station de production du Boyau				
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,4491 €	1,5800 €	1,6000 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,4107 €	1,5600 €	1,5900 €
Communes de Villemoisian et La Possonnière				
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,3969 €	1,5001 €	1,6200 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,2545 €	1,4107 €	1,5900 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384€	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Commune de Chalonnes sur Loire :

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	69,92 €	76,53 €	83,49 €
Part proportionnelle		1,4893 €	1,62 €	1.6235 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384€	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Commune déléguée de la Cornuaille :

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	84,16 €	84,78 €	87,64 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 500 m3	1,7044 €	1,78 €	1.7042 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,5093 €	1,56 €	1.5900 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384€	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Commune de Chaudefonds sur Layon (ex-SMAEP)

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	66,65 €	74.42 €	81.28 €
Part proportionnelle		1,3383 €	1,51 €	1.5701 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384€	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Commune déléguée du Louroux Béconnais

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	73,86 €	78.84 €	84.18 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,5111 €	1,63 €	1.6400 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,3701 €	1,50 €	1.6400 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384€	0,0400 €	0,0400 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0,3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Secteur Coutures

Part Collectivité		2023	2024	2025
C Part Fixe	Abonnement	50,53 €	51,15 €	54,52 €
C Part proportionnelle		0,7445 €	0,8136 €	0,8025 €
Part Déléataire				
D Part Fixe	Abonnement	29,48 €	31.08 €	30,94 €
D Part proportionnelle		0,8189 €	0,8636 €	0,8592 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384 €	0,0279 €	0,0543 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0.3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Secteur Juigné sur Loire

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	41,44 €	45,82 €	52.90 €
Part proportionnelle		0,6902 €	0,7691 €	0.7711 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	29,48 €	31.08 €	30,94 €
Part proportionnelle		0,8189 €	0,8636 €	0,8592 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384 €	0,0279 €	0,0543 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3000 €	0.3300 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Commune Aubigné sur Layon :

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	50,64 €	50,31 €	52.56 €
Part proportionnelle		0,6017 €	0,7115 €	0.7644 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	29,48 €	31.08 €	30,94 €
Part proportionnelle		0,8189 €	0,8636 €	0,8592 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384 €	0,0279 €	0,0543 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0.3300 €
	Puis consommation (2025)			
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

Commune déléguée de Faye d'Anjou et Champs sur Layon (Bellevigne en Layon -ex-SMAEP)

Part Collectivité		2023	2024	2025
Part Fixe	Abonnement	36,76 €	42.21 €	50.34 €
Part proportionnelle		0,5387 €	0,6554 €	0.7212 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	29,48 €	31.08 €	30,94 €
Part proportionnelle		0,8189 €	0,8636 €	0,8592 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0384 €	0,0279 €	0,0543 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0.3300 €
	Puis consommation (2025)			
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	/	0.0200 €

7.2. Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

7.3. Fiches Qualité de l'ARS

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025

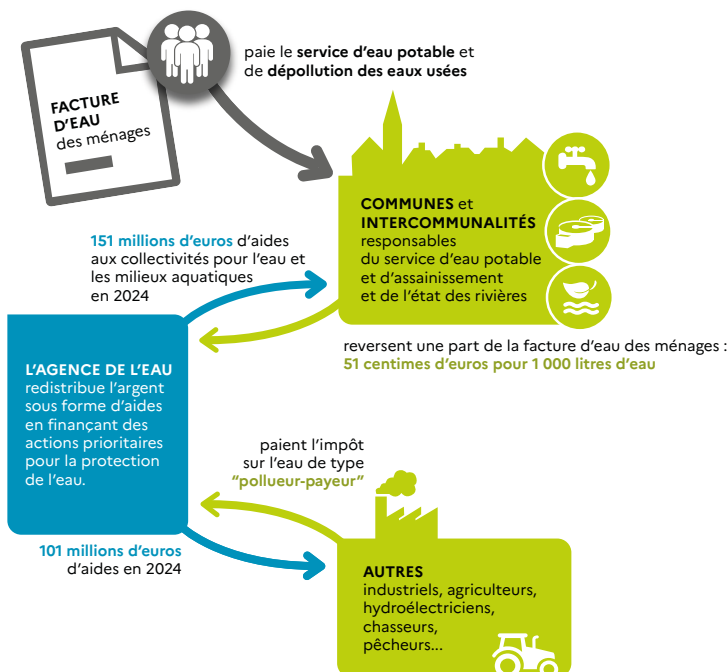
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

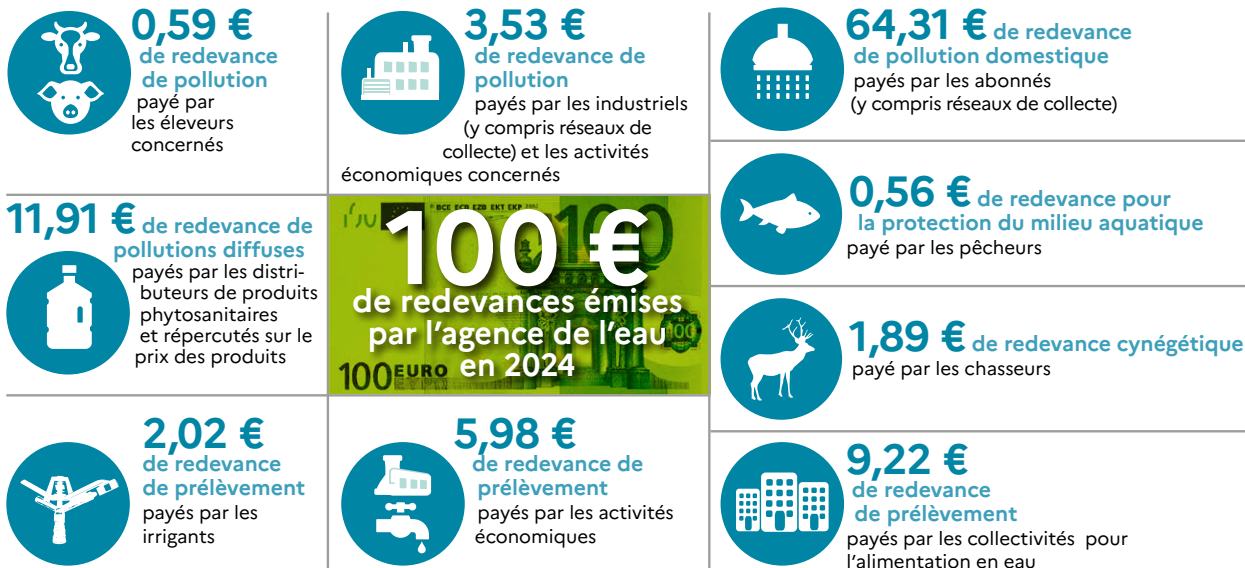
En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025
Reçu en préfecture le 06/10/2025
Publié le 10/10/2025
ID : 049-200077403-20250905-DC525_09_26_09-05

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



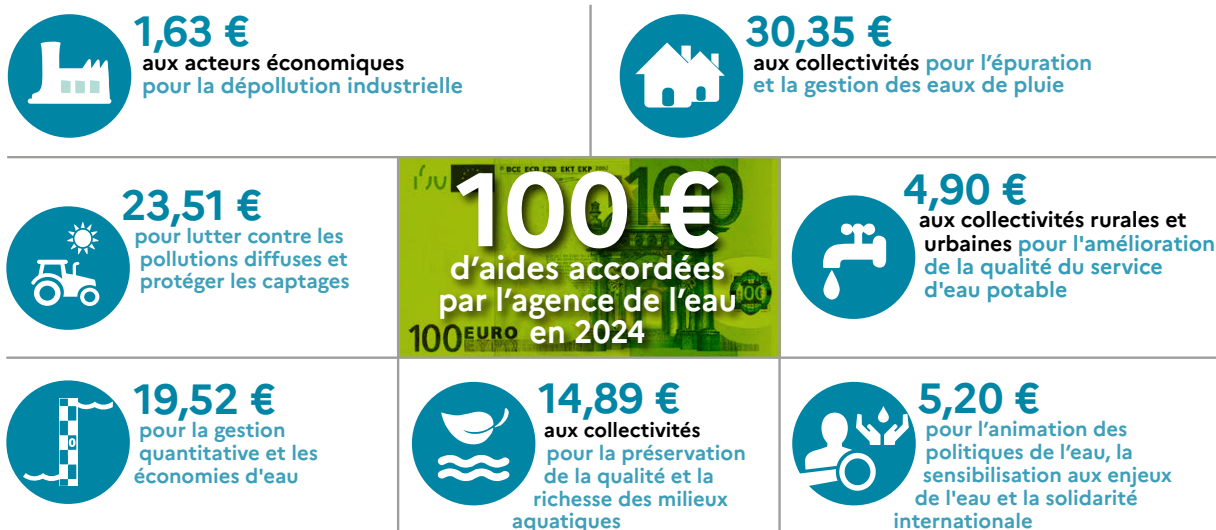
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

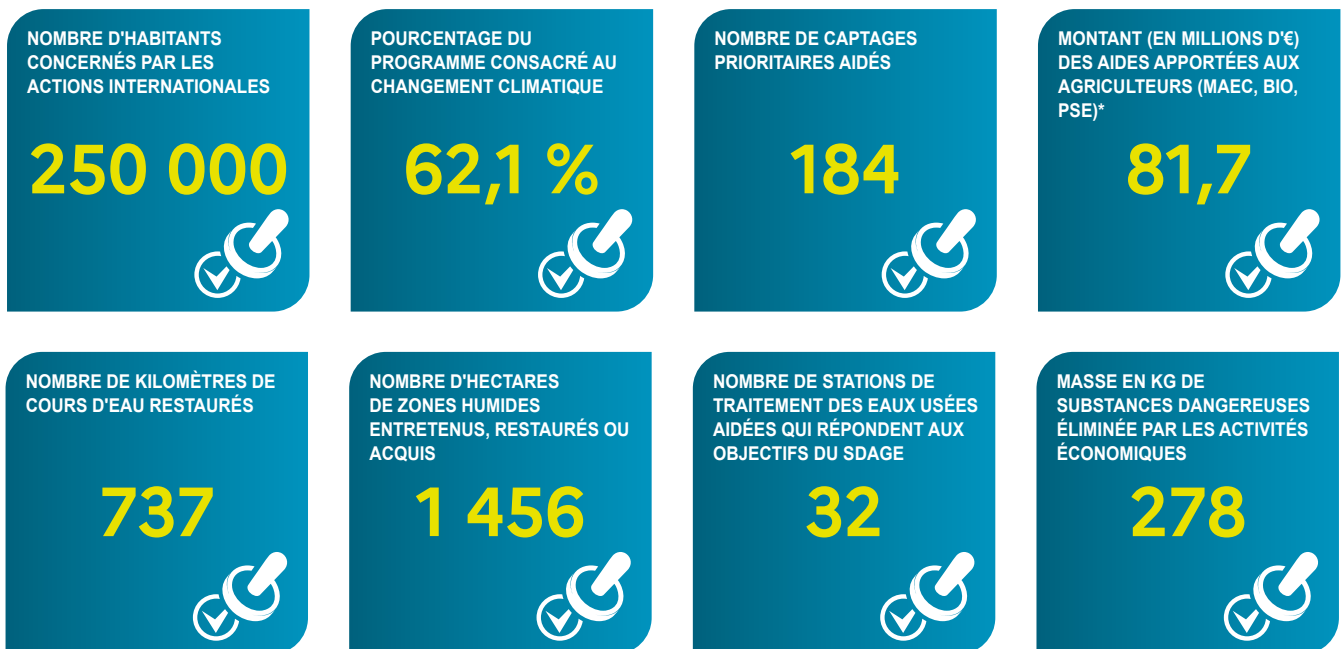
en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros.

Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

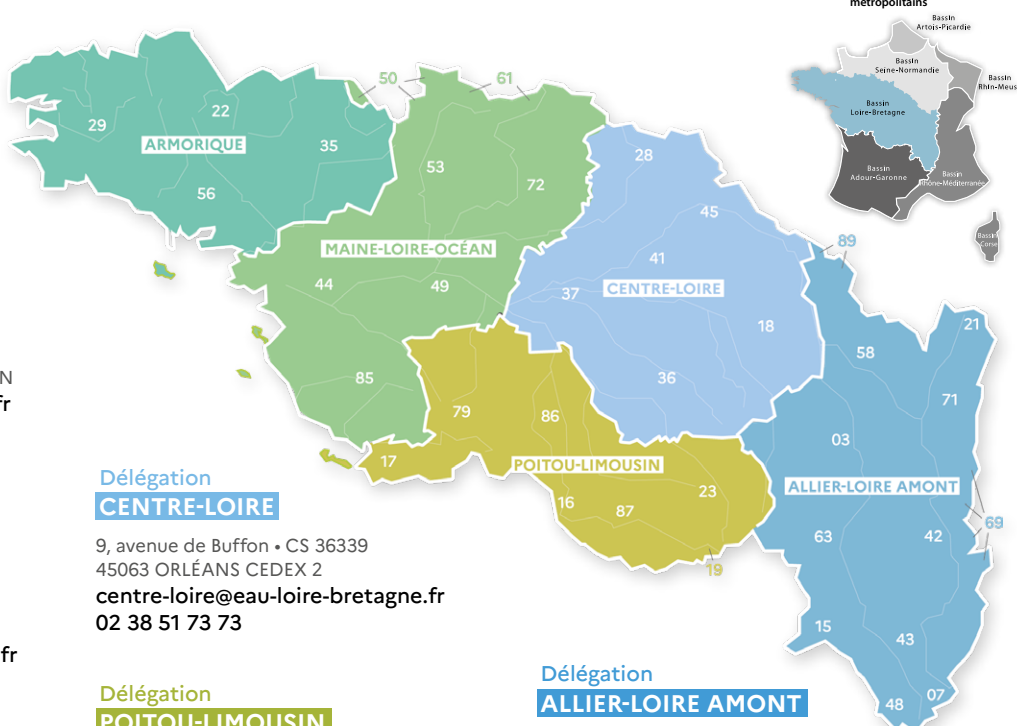
7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



ZONE DE DISTRIBUTION : CANDE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAP LES THUYAS, ILE DELAGE ANCENIS, LA KIRIAIE F1, LA KIRIAIE F2. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Vritz et d'Ancenis, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 7944 personnes sur 7 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAÎNE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **23**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **21**
Valeur moyenne : **37,1 mg/L**
Valeur maxi : **45 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,047 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **27,8 microgramme/L**
Valeur maxi : **40 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **17,2 °f**
Valeur maxi : **19,5 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000235

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE LOUROUX BECONNAIS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES CHAPONNEAUX F1, LES CHAPONNEAUX F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine du Louroux-Béconnais, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 3154 personnes sur 1 commune (VAL D'ERDRE-AUXENCE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **26,7 mg/L**
Valeur maxi : **33 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **422**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Très bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **11,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **18 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **16 °f**
Valeur maxi : **17 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000116

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT REMY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOULET P3, LE BOULET P4. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Saint-Rémy-la-Varenne, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 17595 personnes sur 6 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **38**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **4,58 mg/L**
Valeur maxi : **6,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **25,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **44 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **19,6 °f**
Valeur maxi : **21 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR

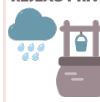


Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000098

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : DURTAL

Conclusion sanitaire

2024

Des dépassements de la limite réglementaire pour plusieurs pesticides ou produits de dégradation ont été observés. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard des valeurs sanitaires de consommation définies par l'ANSES et ne justifie donc pas de restriction des usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été menées avec le remplacement de matériel défectueux sur l'usine de production. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

C

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA PETITE BOUCHARDIÈRE (LE LOIR). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Durtal, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 6772 personnes sur 6 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **22**
Conformité : **95 %**
Valeur maxi : **2 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **29,6 mg/L**
Valeur maxi : **37 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **88 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,31 microgramme/L (métolachlore)**
Substance(s) non conforme(s) : **diméthénamide ; métaldéhyde ; métolachlore et 1 autre(s)**

TRISALOMÉTHANES

A Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **31,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **77 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **21,4 °f**
Valeur maxi : **24,3 °f**

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 02/04/2025

UDI 049000081

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ZONE DE DISTRIBUTION : JARZE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CLOS DES FERRIERS F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Jarzé, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 3971 personnes sur 3 communes (JARZE VILLAGES, MARCE, SERMAISE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU »

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 3,41 mg/L Valeur maxi : 8,9 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 422 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
TRIALOMÉTHANES	A	Très bonne qualité
Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 14,5 microgramme/L Valeur maxi : 16 microgramme/L	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 30,4 °f Valeur maxi : 36,9 °f

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000075

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SEICHES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

Des dépassements de la limite réglementaire pour plusieurs pesticides ou produits de dégradation ont été observés. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des consommateurs au regard des valeurs sanitaires de consommation définies par l'ANSES et ne justifie donc pas de restriction des usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été menées avec le remplacement de matériel défectueux sur l'usine de production de Durtal et le raccordement à la station de traitement des Ponts de Cé (en cours). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA FUYE (LE LOIR), LA PETITE BOUCHARDIÈRE (LE LOIR). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Seiches-sur-le-Loir et Durtal, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 5621 personnes sur 3 communes (CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA), CORZE, SEICHES-SUR-LE-LOIR). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **30**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **28,3 mg/L**
Valeur maxi : **37 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **33**
Conformité : **82 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,31 microgramme/L (métochlor)**
Substance(s) non conforme(s) : **diméthénamide ; métaldéhyde ; métochlor et 1 autre(s)**

TRISALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **40,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **60 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **16**
Valeur moyenne : **22,7 °f**
Valeur maxi : **26 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/04/2025

UDI 049000069

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : JUIGNE SUR LOIRE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 4883 personnes sur 2 communes (GARENNES SUR LOIRE (LES), SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **12,2 mg/L**
Valeur maxi : **22 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,024 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **23**
Valeur moyenne : **20,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **46 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **17,5 °f**
Valeur maxi : **23,9 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ADOUCEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000032

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT JEAN DE LA CROIX

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 223 personnes sur 1 commune (SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2021, 2022, 2023, 2024**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**

Valeur moyenne : **12,2 mg/L**

Valeur maxi : **22 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **425**

Valeur maxi : **0,024 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **23**

Valeur moyenne : **20,1 microgramme/L**

Valeur maxi : **46 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**

Valeur moyenne : **17,5 °f**

Valeur maxi : **23,9 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000031

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SEGRE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHAUVON (LA MAYENNE), SAINT AUBIN DU PAVOIL (L'OUDON). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Segré et du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 9742 personnes sur 1 commune (SEGRE-EN-ANJOU BLEU). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAÎNE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **23,8 mg/L**
Valeur maxi : **37 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,026 microgramme/L**

TRIALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **34,6 microgramme/L**
Valeur maxi : **52 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **15,2 °f**
Valeur maxi : **16,7 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000026

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : COMBREE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CHAUVON (LA MAYENNE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 6211 personnes sur 3 communes (BOUILLE-MENARD, OMBREE D'ANJOU, SEGRE-EN-ANJOU BLEU). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAÎNE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **23**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **22,9 mg/L**
Valeur maxi : **37 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,06 microgramme/L (ampa)**

TRIALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **21,9 microgramme/L**
Valeur maxi : **37 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **15,9 °f**
Valeur maxi : **17,1 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000022

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAZE HENRY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHAUVON (LA MAYENNE), MINES DE FER. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Chazé-Henry et du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 8448 personnes sur 6 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAÎNE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **11,7 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,028 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **20,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **30 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **18,2 °f**
Valeur maxi : **18,9 °f**

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR

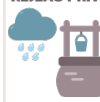


Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000019

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LES FLEES

Conclusion sanitaire

2024

Un dépassement de la limite réglementaire fixée pour les pesticides a été observé pendant 30 jours (présence d'AMPA), sans risque pour la santé des consommateurs au regard de la valeur sanitaire de consommation définies par l'ANSES pour cette molécule (900 microgramme/L glyphosate+AMPA). Des actions ont été menées pour mettre un terme à cette situation. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : DAON (LA MAYENNE), CHAUVON (LA MAYENNE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Daon et du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 626 personnes sur 1 commune (SEGRE-EN-ANJOU BLEU). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **102**
Valeur moyenne : **29,6 mg/L**
Valeur maxi : **40 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **36**
Conformité : **97 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,12 microgramme/L (ampa)**
Substance(s) non conforme(s) : **ampa**

TRISALOMÉTHANES

A Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **36**
Valeur moyenne : **18,6 microgramme/L**
Valeur maxi : **50 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **86**
Valeur moyenne : **13,6 °f**
Valeur maxi : **23,9 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ADOUCCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/04/2025

UDI 049000004

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : VILLEMOISAN

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ILE DELAGE ANCENIS. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine d'Ancenis, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 707 personnes sur 1 commune (VAL D'ERDRE-AUXENCE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **53**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **47**
Valeur moyenne : **14,3 mg/L**
Valeur maxi : **24 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,043 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **15,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **32 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **47**
Valeur moyenne : **16,2 °f**
Valeur maxi : **22,1 °f**

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000002

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA CORNUAILLE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ILE DELAGE ANCENIS. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine d'Ancenis, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1085 personnes sur 1 commune (VAL D'ERDRE-AUXENCE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **55**
Conformité : **98 %**
Valeur maxi : **1 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **47**
Valeur moyenne : **14,3 mg/L**
Valeur maxi : **24 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,043 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **15,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **29 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **47**
Valeur moyenne : **16,2 °f**
Valeur maxi : **22,1 °f**

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR

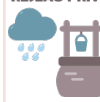


Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000001

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : FAYE D'ANJOU

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ILE RAGOT P2, ILE RAGOT P7, ILE RAGOT P8, ILE RAGOT P9. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Montjean-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 2383 personnes sur 1 commune (BELLEVIGNE-EN-LAYON). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **7,72 mg/L**
Valeur maxi : **18 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,045 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **30,9 microgramme/L**
Valeur maxi : **58 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **13,3 °f**
Valeur maxi : **15,5 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049003990

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAUDEFONDS_BOURGONNIERE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ILE RAGOT P2, ILE RAGOT P7, ILE RAGOT P8, ILE RAGOT P9. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Montjean-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 1586 personnes sur 2 communes (CHALONNES-SUR-LOIRE, CHAUDEFONDS-SUR-LAYON). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **24**

Valeur moyenne : **7,72 mg/L**

Valeur maxi : **18 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **425**

Valeur maxi : **0,045 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **16**

Valeur moyenne : **30,9 microgramme/L**

Valeur maxi : **58 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **24**

Valeur moyenne : **13,3 °f**

Valeur maxi : **15,5 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ADOUCEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **03/03/2025**

UDI **049003989**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : AUBIGNE SUR LAYON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est produite par les usines de Montjean-sur-Loire et du Thoureil, où elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 357 personnes sur 1 commune (AUBIGNE-SUR-LAYON). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2021, 2022, 2023, 2024**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **36**

Valeur moyenne : **7,01 mg/L**

Valeur maxi : **18 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **24**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **425**

Valeur maxi : **0,045 microgramme/L**

TRIALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **23**

Valeur moyenne : **35,2 microgramme/L**

Valeur maxi : **63 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **36**

Valeur moyenne : **13,7 °f**

Valeur maxi : **18,8 °f**

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049003958

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CORNILLE

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Mazé, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 474 personnes sur 1 commune (CORNILLE-LES-CAVES). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2021, 2022, 2023, 2024**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **5**

Valeur moyenne : **1,29 mg/L**

Valeur maxi : **2,2 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **425**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**

Valeur moyenne : **37,9 microgramme/L**

Valeur maxi : **59 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**

Valeur moyenne : **29,9 °f**

Valeur maxi : **33,9 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049003952

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : THOUARCE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ILE SAINT MAUR P1, ILE SAINT MAUR P2, ILE SAINT MAUR P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Saint Maur-le Thoureil, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 1484 personnes sur 1 commune (BELLEVIGNE-EN-LAYON). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 20
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 4,17 mg/L
Valeur maxi : 14 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 425
Valeur maxi : 0,035 microgramme/L

TRIALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 5
Valeur moyenne : 25,2 microgramme/L
Valeur maxi : 37 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 12
Valeur moyenne : 15,4 °f
Valeur maxi : 18,8 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000799

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT MELAINE SUR AUBANCE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1663 personnes sur 2 communes (BRISSAC LOIRE AUBANCE, SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2023, 2024**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **12,2 mg/L**
Valeur maxi : **22 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,024 microgramme/L**

TRIALOMÉTHANES

A Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **25**
Valeur moyenne : **20,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **46 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **17,5 °f**
Valeur maxi : **23,9 °f**

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000787

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MOZE SUR LOUET

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 3467 personnes sur 2 communes (DENEÉ, MOZE-SUR-LOUET). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 19

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 72

Valeur moyenne : 12,2 mg/L

Valeur maxi : 22 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 425

Valeur maxi : 0,024 microgramme/L

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 23

Valeur moyenne : 20,2 microgramme/L

Valeur maxi : 46 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 72

Valeur moyenne : 17,5 °f

Valeur maxi : 23,9 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000786

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE LION D'ANGERS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 7060 personnes sur 3 communes (GREZ-NEUVILLE, LION-D'ANGERS (LE), MONTREUIL-SUR-MAINE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **22**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **96**
Valeur moyenne : **21,8 mg/L**
Valeur maxi : **37 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,06 microgramme/L (ampa)**

TRIALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **30**
Valeur moyenne : **20,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **50 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **80**
Valeur moyenne : **16 °f**
Valeur maxi : **23,9 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000460

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT GEORGES - BECON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOIS TIERS P1, LE BOYAU P2, LE BOYAU P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de St Georges-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 25124 personnes sur 8 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **56**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **7,42 mg/L**
Valeur maxi : **12 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,045 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **32,3 microgramme/L**
Valeur maxi : **48 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **16,4 °f**
Valeur maxi : **17,6 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000424

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LOIR ET SARTHE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 8782 personnes sur 5 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **12,2 mg/L**
Valeur maxi : **22 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,024 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **21 microgramme/L**
Valeur maxi : **46 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **17,5 °f**
Valeur maxi : **23,9 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000314

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ROCHEFORT

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Rochefort-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 7900 personnes sur 5 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **4,33 mg/L**
Valeur maxi : **7,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,045 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **29,7 microgramme/L**
Valeur maxi : **48 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **15,6 °f**
Valeur maxi : **17,6 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000285

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MORANNES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PENDU (LA SARTHE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Morannes, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 6295 personnes sur 3 communes (HAÛTS-D'ANJOU (LES), MIRE, MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINÉ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **21,4 mg/L**
Valeur maxi : **28 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,093 microgramme/L (métolachlore)**

TRIALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **22 microgramme/L**
Valeur maxi : **28 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **23,6 °f**
Valeur maxi : **29,2 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000269

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHATEAUNEUF SUR SARTHE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : L'ARCHE (LA SARTHE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Chateaufort-sur-Sarthe, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 3809 personnes sur 2 communes (HAÛTS-D'ANJOU (LES), JUVARDEIL). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **20,7 mg/L**
Valeur maxi : **22 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,022 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **18,5 microgramme/L**
Valeur maxi : **21 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **23,2 °f**
Valeur maxi : **27,8 °f**

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR

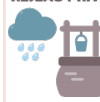


Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 03/03/2025

UDI 049000263

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAMPAGNE

Conclusion sanitaire

2024

Un dépassement de la limite réglementaire fixée pour les pesticides a été observé pendant 30 jours (présence d'AMPA), sans risque pour la santé des consommateurs au regard de la valeur sanitaire de consommation définies par l'ANSES pour cette molécule (900 microgramme/L glyphosate+AMPA). Des actions ont été menées pour mettre un terme à cette situation. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : DAON (LA MAYENNE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Daon, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 8523 personnes sur 7 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **30,5 mg/L**
Valeur maxi : **40 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **92 %**
Nombre de substances recherchées : **422**
Valeur maxi : **0,12 microgramme/L (ampa)**
Substance(s) non conforme(s) : **ampa**

TRISALOMÉTHANES

A

Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **16,1 microgramme/L**
Valeur maxi : **33 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **13,4 °f**
Valeur maxi : **15,1 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ADOUCCISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/04/2025

UDI 049000257

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.